

# RAPPORT DE GESTION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR .....	5
<b>1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC</b>	
1.1 Profil et structure .....	10
1.2 Événements importants .....	13
1.3 Perspectives financières pour 2017 .....	14
1.4 Évolution de la situation économique .....	15
<b>2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>	
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2016 .....	17
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité .....	23
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises .....	23
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes .....	27
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages .....	30
2.2.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins .....	34
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles .....	35
<b>3.0 REVUE DU BILAN</b>	
3.1 Gestion du bilan .....	38
3.2 Gestion du capital .....	40
3.3 Arrangements hors bilan .....	45
<b>4.0 GESTION DES RISQUES</b>	
4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs .....	46
4.2 Gestion des risques .....	49
4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques .....	78
<b>5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
5.1 Contrôles et procédures .....	78
5.2 Information relative aux parties liées .....	79
5.3 Méthodes comptables critiques et estimations .....	80
5.4 Modifications comptables futures .....	84
5.5 Statistiques des cinq dernières années .....	88

### SECTION 1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

Cette section présente une brève description du profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et des faits saillants financiers de 2016. On y trouve également les événements importants, une description de l'environnement économique de 2016 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2017.

### SECTION 2.0 Revue des résultats financiers

Cette section porte sur l'analyse des résultats de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour son exercice terminé le 31 décembre 2016. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2017 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

### SECTION 3.0 Revue du bilan

Cette section commente le bilan de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

### SECTION 4.0 Gestion des risques

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de cette dernière.

### SECTION 5.0 Renseignements complémentaires

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

## NOTE AU LECTEUR

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. L'appellation « Fédération » désigne également la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale), une entité coopérative ayant fusionné avec la Fédération par absorption le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La section « Événements importants » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet événement.

Le rôle de la Fédération est présenté à la section « Profil et structure ».

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2017, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2016.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/fr/a\\_propos/investisseurs](http://www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Perspectives financières pour 2017 », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant principalement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales dans les régions où la Fédération exerce ses activités, à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers et le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à la concurrence, aux modifications des normes, des lois et des règlements, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux méthodes comptables utilisées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, à l'infrastructure commerciale, à la concentration géographique, aux acquisitions et aux partenariats, aux médias sociaux et aux cotes de crédit.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'évolution de la technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion. Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ses énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2015. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

### Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

### Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 28 « Prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

### Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme des deux ratios mentionnés précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul de ces ratios tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Primes nettes	3 207 \$	3 113 \$	2 277 \$
Primes exclues du ratio des sinistres <sup>(1)</sup>	(149)	(117)	(95)
<b>Primes nettes considérées au dénominateur des ratios</b>	<b>3 058 \$</b>	<b>2 996 \$</b>	<b>2 182 \$</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 838 \$	1 922 \$	1 515 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	39	(27)	(41)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres <sup>(1)</sup>	(36)	(34)	(41)
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM</b>	<b>1 841 \$</b>	<b>1 861 \$</b>	<b>1 433 \$</b>
<b>Ratio des sinistres tel que présenté dans le rapport de gestion</b>	<b>60,2 %</b>	<b>62,1 %</b>	<b>65,7 %</b>
Frais autres que d'intérêts	1 132 \$	1 070 \$	855 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais <sup>(2)</sup>	(284)	(261)	(242)
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>848 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>613 \$</b>
<b>Ratio des frais tel que présenté dans le rapport de gestion</b>	<b>27,7 %</b>	<b>27,0 %</b>	<b>28,1 %</b>
<b>Ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion</b>	<b>87,9 %</b>	<b>89,1 %</b>	<b>93,8 %</b>

<sup>(1)</sup> Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

<sup>(2)</sup> Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Financial Group Inc.

#### Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, et des intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2 (qui ne donnent pas droit au partage des excédents), sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et les parts de placement PL et PL-2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Excédents avant ristournes aux membres	1 191 \$	1 137 \$	895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(85)	(180)	(63)
Intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2	-	(20)	(26)
<b>Part revenant au Groupe</b>	<b>1 106</b>	<b>937</b>	<b>806</b>
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	13 033	11 401	9 417
<b>Rendement des capitaux propres présenté dans le rapport de gestion</b>	<b>8,5 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>8,6 %</b>

#### Revenus

##### *Revenus d'exploitation*

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

##### *Revenus de placement*

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Présentation des revenus selon les états financiers consolidés</b>			
Revenu net d'intérêts	1 275 \$	1 177 \$	1 023 \$
Primes nettes	7 263	7 006	6 018
Autres revenus			
Cotisations	393	339	304
Ententes de services	699	760	684
Commissions sur prêts et cartes de crédit	652	617	600
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	397	385	374
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	572	687	1 948
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	335	281	273
Revenus nets sur les autres placements	201	242	236
Revenus de change	70	74	70
Autres	140	250	323
<b>Revenu total</b>	<b>13 103 \$</b>	<b>12 855 \$</b>	<b>12 823 \$</b>
<b>Présentation des revenus selon le rapport de gestion</b>			
Revenu net d'intérêts	1 275 \$	1 177 \$	1 023 \$
Primes nettes	7 263	7 006	6 018
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	393	339	304
Ententes de services	699	760	684
Commissions sur prêts et cartes de crédit	652	617	600
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	397	385	374
Revenus de change	70	74	70
Autres	140	250	323
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>11 995</b>	<b>11 645</b>	<b>10 366</b>
Revenus de placement			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	572	687	1 948
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	335	281	273
Revenus nets sur les autres placements	201	242	236
	<b>1 108</b>	<b>1 210</b>	<b>2 457</b>
<b>Revenu total</b>	<b>13 103 \$</b>	<b>12 855 \$</b>	<b>12 823 \$</b>

#### Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
<b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>			
Prêts bruts moyens	248 \$	302 \$	265 \$
Acceptations bruts moyens	51 289	48 523	41 911
<b>Prêts et acceptations bruts moyens</b>	<b>108</b>	<b>483</b>	<b>854</b>
<b>Taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion</b>	<b>51 397 \$</b>	<b>49 006 \$</b>	<b>42 765 \$</b>
	<b>0,48 %</b>	<b>0,62 %</b>	<b>0,62 %</b>

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

#### Contexte réglementaire

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Un projet de loi modifiant la *Loi sur les coopératives de services financiers* et d'autres lois affectant le cadre législatif applicable aux activités de la Fédération devrait être publié en 2017 et son entrée en vigueur devrait également être prévue pour la même année. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 78 à 79 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 de la Fédération.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et travaille à intégrer ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certains autres requis afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

#### Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière.

Le 5 décembre 2013, le ministre des Finances et de l'Économie du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le Rapport sur l'application de la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Ce rapport contient des propositions qui serviront de balises aux modifications du cadre législatif actuel visant à l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières. Dans la foulée de ce rapport, un projet de loi omnibus, proposant une réforme de l'ensemble des lois applicables aux services financiers y compris notamment des modifications législatives à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, devrait être publié en 2017. Ce projet de loi prévoit entre autres des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance aux nouvelles normes internationales imposées aux institutions financières, un renforcement des devoirs d'encadrement et d'intervention de la Fédération et du Fonds de sécurité ainsi que des mesures visant à faciliter la capitalisation et la gestion des risques du Mouvement Desjardins. De plus, le projet de loi prévoit la création d'une nouvelle *Loi sur les assurances* modernisée introduisant, entre autres, un cadre applicable à la vente d'assurances par Internet et une nouvelle définition des pouvoirs d'intervention de l'AMF. L'entrée en vigueur de ce projet de loi est présentement prévue pour 2017. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier.

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 6 avril 2016, le gouvernement du Québec a publié un projet de règlement découlant de cette loi, qui vient préciser les règles permettant de déterminer la provision de stabilisation. Cette provision sera fonction de deux variables, soit l'allocation de l'actif en titres à revenu variable ainsi que le ratio de la durée de l'actif sur la durée du passif de capitalisation. Un second projet de règlement découlant de cette loi a été publié le 20 juillet 2016. Il précise diverses mesures concernant le financement des régimes de retraite et les modalités particulières relatives aux prestations variables. Le Mouvement continue d'effectuer une vigie du cheminement de ces projets de règlements et de tout autre projet de règlement ayant une incidence sur ses activités qui pourraient être publiés relativement à cette loi.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières ciblées et d'alléger le fardeau de conformité imposé au secteur privé, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui faisait partie du projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement, notamment en juin 2017. Parallèlement à ces changements, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a publié deux nouvelles lignes directrices; la première porte sur les méthodes d'identification d'un client, et la deuxième sur les personnes politiquement vulnérables et les dirigeants d'une organisation internationale. Elles sont applicables respectivement les 30 juin 2016 et 17 juin 2017. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Le 22 juin 2016, le gouvernement du Canada a promulgué une loi instaurant un régime de recapitalisation interne applicable aux banques canadiennes d'importance systémique nationale. Ce régime n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, et le gouvernement du Québec n'a pas encore publiquement réagi ni annoncé ses intentions à ce sujet.

La FED a mis en place un certain nombre de règles et de normes qui ont des effets sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis. Ces mesures ont plusieurs répercussions sur le Mouvement Desjardins. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* adoptée en 2010 touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes (*Enhanced Prudential Standards*) et à la production d'un plan de résolution. Le 10 décembre 2013, les autorités américaines ont publié les textes d'application de la règle Volcker qui a été adoptée pour limiter la spéculation faite par des institutions financières. Le Mouvement Desjardins a mis en place les encadrements assurant le respect des exigences de la règle Volcker ayant pris effet le 21 juillet 2015. Un délai supplémentaire allant jusqu'au 21 juillet 2017 a été accordé par la FED en ce qui concerne l'entrée en vigueur de certaines exigences relatives à la propriété des fonds de couverture. En ce qui a trait aux normes prudentielles plus strictes, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, elles imposent certaines exigences quant à l'adéquation des fonds propres, au maintien des liquidités, à la gestion des risques et à la simulation de crise. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences afin de s'assurer de les respecter.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act*, mais au niveau international. Le Canada a confirmé son adhésion à cette norme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes le 1<sup>er</sup> mai 2018. Le Mouvement Desjardins a commencé des travaux afin de respecter cette nouvelle réglementation lors de son entrée en vigueur tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Enfin, le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En juin dernier, l'AMF a déposé aux fins de consultation, une mise à jour de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur les principales modifications actuellement à l'étude en ce qui a trait au capital.

# 1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

## 1.1 PROFIL ET STRUCTURE

### CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de leurs clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement et du contexte des marchés dans lesquels le Mouvement Desjardins est présent.

La Fédération assume le rôle de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La Fédération se distingue des autres institutions financières canadiennes par la nature coopérative des caisses qui la composent. La mission et les valeurs fortes qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés; elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision d'une prospérité durable au sein des collectivités où elle est présente. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière. Aujourd'hui, le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais.

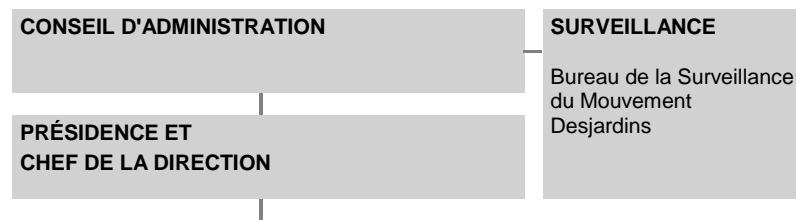
Le Mouvement Desjardins a toujours à cœur d'agir dans l'intérêt de ses membres et de ses clients. Cette volonté se traduit dans sa raison d'être, qui est de contribuer à enrichir la vie des personnes et des communautés, et se concrétise dans sa culture d'entreprise, axée sur la qualité de l'expérience de service offerte à ses membres et de ses clients.

Grâce à ses modes de distribution variés, à ses multiples réseaux d'intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés. Le Mouvement Desjardins porte une attention particulière aux divers modes de distribution de ses services. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses, notamment en matière d'exercice de la démocratie, de représentativité des dirigeants élus, d'éducation et de formation, d'intercoopération avec les autres coopératives et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus à la conduite des caisses et aux autres instances décisionnelles de l'organisation, qu'il s'agisse des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants ou du conseil d'administration de la Fédération et de ses diverses commissions.

## STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération et le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.



## DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS ET DE LA FÉDÉRATION

FONCTIONS DE SOUTIEN		SECTEURS D'ACTIVITÉ		
Finances, Trésorerie et Administration	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	
Gestion des risques	Opérations de convenance	Services de cartes et Monétique	Assurance pour les particuliers et les gens d'affaires	Assurance automobile
Technologies de l'information	Épargne	Marché des capitaux	Régimes d'assurance collective	Assurance de biens
Ressources humaines et Communications	Financement	Services d'accès téléphonique et Internet	Solutions de placement	Assurance pour les entreprises
	Offre intégrée aux entreprises	Services de paie	Épargne-retraite collective	
	Services spécialisés	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Courtage et Gestion privée	

## FAITS SAILLANTS DE LA FÉDÉRATION

Croissance de 6,0 G\$ de l'actif total, qui totalisait 134,7 G\$ au 31 décembre 2016.

Augmentation de 1,4 G\$, ou de 2,7 %, de l'encours des prêts et acceptations, qui a atteint 52,4 G\$.

Croissance de 17,2 G\$ des biens sous administration, qui totalisaient 428,1 G\$ à la fin de l'exercice 2016.

Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts sur le total des prêts et acceptations bruts de 0,18 %.

Excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 191 M\$.

Revenus d'exploitation de 11 995 M\$, en hausse de 3,0 % par rapport à l'exercice 2015.

Élection de M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement et mise en place d'un nouveau comité de direction.

Nomination de M. Denis Berthiaume au poste de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités de ce dernier.

Fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Caisse centrale avec la Fédération contribuant à faire du Mouvement un groupe plus intégré et plus simple pour ses membres et clients, ses investisseurs ainsi que ses partenaires.

## FAITS SAILLANTS DES SECTEURS

### PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Leader au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,5 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada.

Croissance de 7,1 % des encours de prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui s'élevaient à 15,5 G\$ au 31 décembre 2016.

Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, Accord D et financement autos et bien durables de 5,3 % au 31 décembre 2016.

Excédents avant ristournes aux caisses membres de 349 M\$.

Ratio de prêts douteux bruts sur les prêts et acceptations bruts de 0,38 %, reflétant la grande qualité du portefeuille de prêts de la Fédération.

### GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

1<sup>er</sup> assureur de personnes au Québec (sur la base des primes souscrites en 2015), ex æquo avec un autre assureur, et atteinte du seuil de 4,0 G\$ de primes brutes d'assurance en 2016.

2<sup>e</sup> rang au Canada en Assurance-crédit selon le Fraser Group - Group Life and Health.

Ventes nettes de 1,6 G\$ en Épargne-retraite collective et 1<sup>er</sup> rang à l'échelle canadienne selon les ventes brutes de 2016 compilées par la Life Insurance and Market Research Association.

Excédents nets de l'exercice de 461 M\$.

Croissance importante en 2016 du nombre de transactions de courtage de plein exercice et en ligne, de 17,3 % et de 14,2 % respectivement.

Hausse de 16,7 % des ventes nettes de produits d'épargne qui atteignaient 8,5 G\$ au 31 décembre 2016, y compris des ventes nettes record de 1,7 G\$ pour les placements garantis liés aux marchés.

Encours des Fonds Desjardins totalisant 27,6 G\$, soit une croissance de 2,9 G\$, ou de 11,8 %, par rapport à 2015 et se classant, selon Investor Economics, dans le haut du peloton dans l'ensemble de l'industrie en termes de ratios de ventes nettes sur les encours.

### ASSURANCE DE DOMMAGES

3<sup>e</sup> assureur de dommages au Canada (sur la base des primes brutes souscrites en 2015).

Progression de 94 M\$, ou de 3,0 %, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,2 G\$.

Excédents nets de l'exercice de 296 M\$.

Amélioration du ratio des sinistres, qui a été de 60,2 % en 2016, comparativement à 62,1 % en 2015.

Résultats positifs en matière de souscriptions de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour une 24<sup>e</sup> année consécutive.

Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, une filiale de la Fédération œuvrant dans le domaine des assurances pour animaux de compagnie complétée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**TABLEAU 1 – RÉSULTATS FINANCIERS ET INDICATEURS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	1 275 \$	1 177 \$	1 023 \$
Primes nettes	7 263	7 006	6 018
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	3 457	3 462	3 325
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>11 995</b>	<b>11 645</b>	<b>10 366</b>
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	1 108	1 210	2 457
<b>Revenu total</b>	<b>13 103</b>	<b>12 855</b>	<b>12 823</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	248	302	265
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 446	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	6 071	5 777	5 162
Impôts sur les excédents	147	208	198
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>895 \$</b>
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	349 \$	284 \$	284 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	461	503	411
Assurance de dommages	296	360	180
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	85	(10)	20
	<b>1 191 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>895 \$</b>
<b>Indicateurs</b>			
Rendement des capitaux propres <sup>(2)</sup>	<b>8,5 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>8,6 %</b>
Taux de dotation <sup>(2)</sup>	<b>0,48</b>	<b>0,62</b>	<b>0,62</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.**TABLEAU 2 – BILAN**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Bilan</b>			
Actif	134 658 \$	128 657 \$	114 666 \$
Prêts et acceptations nets	52 441	51 084	46 780
Dépôts	46 902	47 922	41 122
Capitaux propres	14 680	13 587	11 727

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

## 1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

**Fusion de la Fédération et de la Caisse centrale**

Lors d'assemblées générales extraordinaires tenues le 28 novembre 2016, les délégués des membres de la Fédération et de la Caisse centrale ont adopté à plus des deux tiers des voix exprimées un règlement de fusion de la Fédération avec la Caisse centrale, par absorption de celle-ci (Fusion).

À la suite de l'obtention des approbations réglementaires requises, notamment celle de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la Fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En conséquence de la Fusion, la Caisse centrale continue son existence dans la Fédération, et leurs patrimoines n'en forment plus qu'un seul, qui est celui de la Fédération. Depuis la date d'entrée en vigueur de la Fusion, la Fédération jouit de tous les droits et est responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale, en plus de ses propres droits et obligations. La Fédération détient également la capacité et les pouvoirs dévolus à la Caisse centrale en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. Entre autres, les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont maintenant assumés par la Fédération. En outre, la Fédération est devenue l'émetteur en vertu des programmes d'émission de titres de la Caisse centrale et doit honorer tout titre émis par la Caisse centrale. La Fédération a également succédé à la Caisse centrale auprès des chambres de compensation et des associations de paiement.

À la suite de la Fusion, les quatre agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, ont émis des communiqués confirmant que la Fusion n'a pas entraîné de modification aux notations de crédit attribuées à la Caisse centrale et à ses programmes d'émission, l'attribution de ces notations de crédit s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement. Ainsi, la Fédération et ses programmes d'émission se sont vu assigner les mêmes notations de crédit que celles dont disposait la Caisse centrale avant la Fusion.

### **Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins**

Le 19 mars 2016, un collège électoral composé de dirigeants de caisses Desjardins provenant de toutes les régions du Québec ainsi que de l'Ontario a élu M. Guy Cormier au poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins pour un premier mandat de quatre ans débutant le 9 avril 2016. Il succède à M<sup>me</sup> Monique F. Leroux, qui occupait ce poste depuis le 29 mars 2008. Au cours du deuxième trimestre de 2016, le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un nouveau comité de direction. M. Denis Berthiaume a été nommé premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement. Son mandat est de superviser l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. De plus, M. Réal Bellemare a été nommé premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration du Mouvement et a succédé à M. Daniel Dupuis comme chef de la direction financière le 13 août 2016. Le nouveau comité de direction est complété par M. Éric Lachaine, premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients, M. André Chatelain, premier vice-président, Services aux particuliers, Paiements et Marketing Mouvement, M<sup>me</sup> Marie-Claude Boisvert, première vice-présidente, Services aux entreprises, M. Denis Dubois, premier vice-président, Assurance de dommages, M<sup>me</sup> Marie-Huguette Cormier, première vice-présidente, Ressources humaines et Communications, M<sup>me</sup> Francine Champoux, première vice-présidente, Gestion des risques, et M. Chadi Habib, premier vice-président, Technologies de l'information. Le 21 octobre 2016, Gregory Chrispin a été nommé premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

### **Ventes de filiales**

Le 17 mai 2016, le Mouvement Desjardins a annoncé la vente de sa filiale d'assurances pour animaux, Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical. La transaction a été conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M\$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans le secteur d'Assurance de dommages. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre de 2017, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

La contribution de l'ensemble de ces filiales aux excédents net de l'exercice après ristournes aux membres s'élève à 34 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, dont 31 M\$ provenant des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.

## **1.3 PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2017**

La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique.

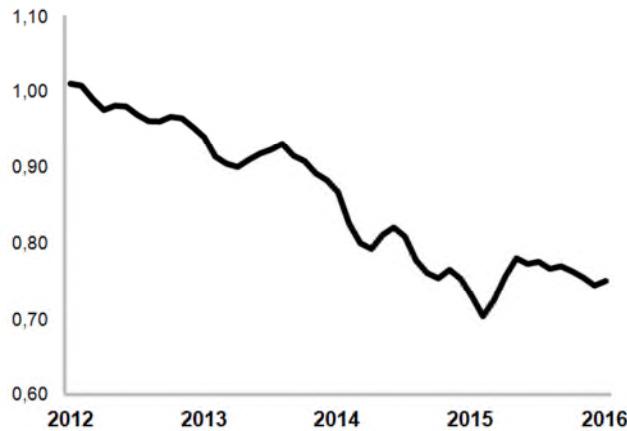
### **PERSPECTIVES FINANCIÈRES**

Le Mouvement Desjardins amorcera l'année 2017 en s'appuyant sur de solides fondations, y compris un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité stable dans un contexte de bas taux d'intérêt qui perdure et de forte concurrence tant à ce qui a trait au crédit qu'à la collecte d'épargne, ce qui amène une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. La gestion rigoureuse des coûts et du capital dans un contexte de progression des affaires demeurera au cœur des priorités du Mouvement alors qu'il continuera d'investir significativement dans ses systèmes et processus de métier et de soutien afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de croissance, d'efficacité et de rentabilité.

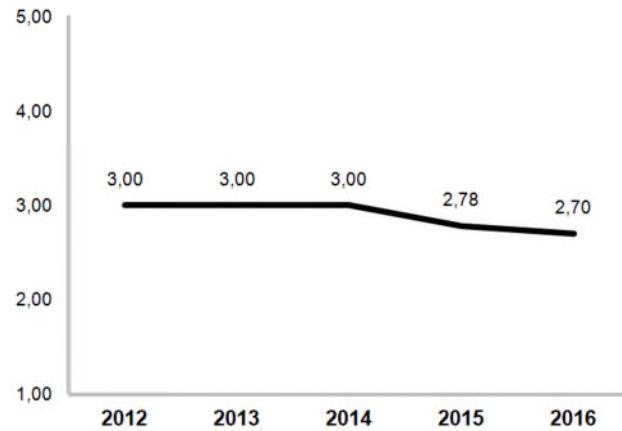
En vertu d'un traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition, les activités canadiennes de State Farm continueront de bonifier graduellement les activités du Mouvement, ce qui solidifiera sa position dans l'ensemble du Canada.

## 1.4 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

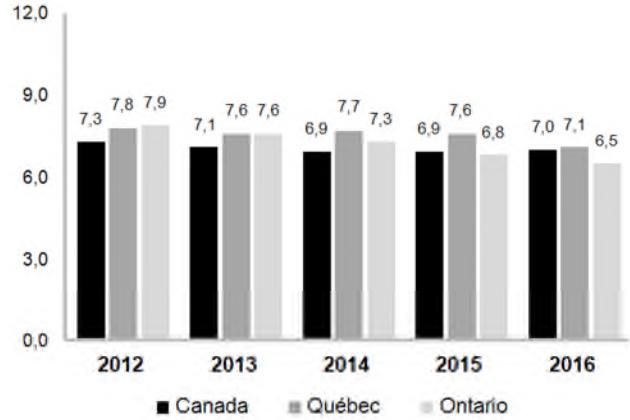
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA PAR RAPPORT AU DOLLAR US  
(en \$ CA / \$ US)



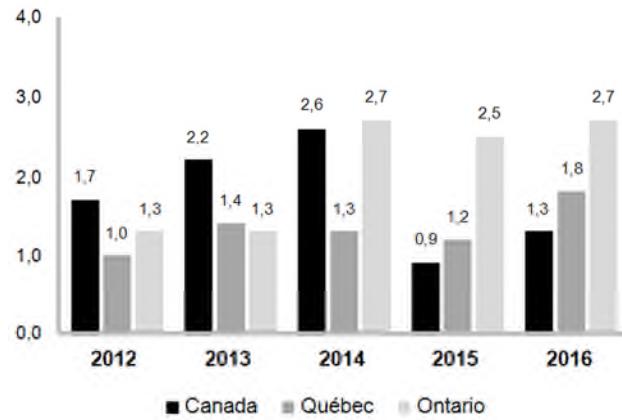
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL  
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE  
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB  
(en %)



### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2016

La croissance de l'économie mondiale a été modeste en 2016. Elle est estimée à seulement 2,9 %, ce qui est inférieur au résultat de 3,3 % obtenu en 2015. Ce ralentissement s'est observé à la fois au sein de certaines économies avancées et dans les principaux pays émergents. Bien qu'il ait créé beaucoup d'inquiétudes, le vote des Britanniques en faveur d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) n'a pas eu beaucoup d'effet sur la croissance en 2016. Les indicateurs économiques britanniques ont d'ailleurs mieux performé que prévu au cours de l'été et de l'automne. En zone euro, la croissance demeure relativement faible avec une hausse du PIB réel estimée à 1,7 % en 2016 après un gain de 1,9 % l'année précédente. Parmi les pays émergents, la Chine a poursuivi son ralentissement au début de l'année et cette situation a passablement inquiété les marchés financiers à l'hiver 2016, mais par la suite, la croissance du PIB réel s'est stabilisée. La Russie et le Brésil ont entamé 2016 en récession, mais leur situation s'est améliorée en cours d'année, grâce, entre autres, à une remontée des cours des matières premières.

Malgré les nouvelles préoccupantes, l'année 2016 aura été favorable pour les marchés financiers. Après une poussée d'inquiétude en début d'année, les places boursières ont rapidement pris une forte tendance haussière. Cette progression a bénéficié des importantes mesures de soutien des banques centrales ainsi que d'une remontée des prix des matières premières. La victoire de l'option du Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump à la présidence américaine n'ont pas freiné l'élan boursier, au contraire. Au Canada, la Bourse de Toronto a particulièrement bien fait avec un gain de 17,5 % en 2016. Après avoir généralement évolué à la baisse durant les premiers trimestres de 2016, les taux obligataires ont amorcé une remontée au second semestre, qui s'est accélérée à la suite de l'élection présidentielle américaine. La FED a relevé ses taux directeurs de 25 points de base à la toute fin de 2016 alors que la Banque du Canada a opté pour le statu quo durant toute l'année.

Le premier semestre de l'année 2016 a été décevant pour l'économie américaine. La faiblesse des investissements et la baisse des inventaires de la part des entreprises ont nui à la croissance du PIB réel. La situation s'est améliorée à partir du troisième trimestre. La progression de la consommation s'est poursuivie et on a observé une tendance haussière des ventes de maisons. La remontée des prix du pétrole a appuyé l'investissement à partir de l'automne, mais le regain est demeuré modeste. Malgré son amélioration au second semestre, l'économie américaine n'aura progressé que de 1,6 % en 2016 comparativement à 2,6 % en 2015. Après quelques années de forte croissance, la création d'emplois a ralenti, mais la tendance du marché du travail est demeurée bonne. Les résultats des élections du 8 novembre dernier n'ont pas causé trop de volatilité sur les marchés. Dans ces circonstances, la FED a opté pour une hausse des taux directeurs en décembre.

Au Canada, après un début d'année encourageant, des événements perturbateurs sont venus entraver la croissance économique au printemps. Des feux de forêt en Alberta ont entraîné en mai une baisse importante de la production de pétrole par des méthodes non classiques. De plus, les exportations hors énergie ont été affectées par un affaiblissement temporaire de la demande américaine. Dans ces conditions, le PIB réel canadien a reculé au deuxième trimestre, perdant ainsi une partie du gain réalisé au premier trimestre. Le retour graduel à la normale dans la production de pétrole, combiné à la reprise de la tendance haussière des exportations hors énergie, a permis un rebond de l'économie canadienne au troisième trimestre. Le PIB réel canadien devrait croître d'environ 1,3 % pour l'ensemble de l'année 2016, soit une progression semblable à celle de 2015. De tels résultats peuvent paraître décevants de prime abord, mais ils ne sont en fait que légèrement inférieurs au potentiel de croissance de l'économie canadienne, qui est actuellement estimé aux alentours de 1,5 % par la Banque du Canada.

Au Québec, la croissance économique s'est accélérée en 2016. En effet, la progression du PIB réel est estimée à 1,7 %, comparativement à une progression de 1,2 % enregistrée en 2015. Les dépenses de consommation sont à l'origine de cette croissance. La confiance des ménages a atteint son plus haut niveau depuis 2008, sans doute grâce à la bonne tenue du marché du travail qui a fait des gains d'emplois et, donc, a favorisé une hausse des revenus personnels. Les mesures fiscales du gouvernement fédéral ont également aidé à ce plus grand enthousiasme des ménages dans leurs achats, notamment pour des biens durables comme les automobiles neuves et usagées. Le secteur résidentiel a montré des signes de robustesse, que ce soit au sein de la revente des propriétés existantes ou de la construction neuve. Les investissements des entreprises sont demeurés anémiques. Enfin, le secteur extérieur n'a pas connu le regain escompté puisque les exportations internationales ont subi les contrecoups du manque de vigueur de l'économie américaine.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2017

Si le programme du président Trump parvient à stimuler l'activité économique et l'inflation au cours des prochains trimestres, la FED devrait continuer d'augmenter graduellement ses taux directeurs. Les taux obligataires nord-américains devraient poursuivre leur remontée en 2017, tout en demeurant relativement bas d'un point de vue historique. La Banque du Canada est dans une position difficile. Une demande américaine plus forte pourrait être favorable à l'économie canadienne, mais la possibilité d'entraves aux échanges commerciaux canado-américains représente un risque majeur. Le dollar canadien devrait faiblir légèrement. Le scénario le plus probable est que le long statu quo de la politique monétaire canadienne se poursuive, au moins jusqu'en 2018. La remontée des profits et les baisses d'impôt attendues pour les ménages et les entreprises aux États-Unis devraient permettre aux places boursières nord-américaines d'enregistrer une autre progression en 2017, malgré la remontée des taux d'intérêt.

La croissance économique mondiale devrait être un peu plus forte en 2017. Certains des facteurs qui ont ralenti la croissance des pays émergents, notamment au Brésil et en Russie, se sont déjà partiellement estompés. On prévoit cependant que l'économie chinoise devrait ralentir de nouveau, mais de façon modeste. On s'attend à ce que l'incertitude liée au Brexit freine davantage l'économie britannique. Rappelons que les négociations avec l'Union européenne ne sont pas encore formellement entamées et qu'elles devraient s'étendre sur deux ans. Le commerce mondial pourrait évoluer selon les tendances protectionnistes de l'administration Trump. Toutefois, à court terme, une accélération temporaire de la demande intérieure américaine pourrait favoriser l'économie globale.

Aux États-Unis, l'évolution de la croissance économique dépendra beaucoup des projets du nouveau président. Les baisses d'impôt proposées ainsi que les nouveaux investissements en infrastructures devraient appuyer la croissance à court terme grâce à une hausse du revenu disponible et à une augmentation des dépenses fédérales. L'effet net de ces mesures demeure toutefois difficile à évaluer. Leur coût budgétaire, qui implique avec des hypothèses réalistes un gonflement de la dette et des déficits, pourrait inquiéter les contribuables et les investisseurs et en minimiser l'effet positif. De plus, si la nouvelle administration et le Congrès vont de l'avant avec les propositions sur les restrictions à l'immigration ainsi qu'avec un durcissement des relations commerciales internationales, la croissance économique devrait ralentir. Il semble toutefois trop tôt pour prévoir une éventuelle abrogation des accords commerciaux, y compris l'ALENA. Le relèvement des taux directeurs américains entamé en décembre 2015 et poursuivi en décembre 2016 devrait continuer de façon graduelle avec trois hausses de taux de 25 points de base prévues en 2017.

Au Canada, la croissance économique devrait s'accélérer en 2017 grâce à plusieurs facteurs favorables. La tendance haussière des exportations devrait se poursuivre conformément à la hausse anticipée de la demande étrangère, en particulier en provenance des États-Unis. De plus, la valeur du dollar devrait demeurer sous la barre des 80 ¢ US, ce qui continuerait de favoriser les exportations canadiennes. La stabilisation des prix du pétrole devrait également freiner la baisse des investissements dans le secteur de l'énergie. Le programme de relance du gouvernement fédéral pourrait aussi stimuler la croissance économique en 2017. En outre, les dépenses en infrastructures devraient s'accélérer significativement durant l'année. En Alberta, la reconstruction des habitations détruites par les feux de forêt dans la région de Fort McMurray devrait accroître les investissements résidentiels. L'économie canadienne pourrait cependant être affectée en 2017 par certaines mesures et incertitudes. D'une part, un ralentissement du marché de l'habitation est prévu en Colombie-Britannique, en Ontario ainsi que dans la plupart des autres provinces en raison notamment de l'incidence des nouvelles mesures fédérales de restriction du crédit hypothécaire. D'autre part, le protectionnisme américain pourrait s'accentuer avec l'élection de M. Trump à la présidence, ce qui pourrait affecter les exportations canadiennes vers les États-Unis. En tenant compte de tous ces éléments, une croissance du PIB réel canadien de 1,9 % est prévue pour 2017.

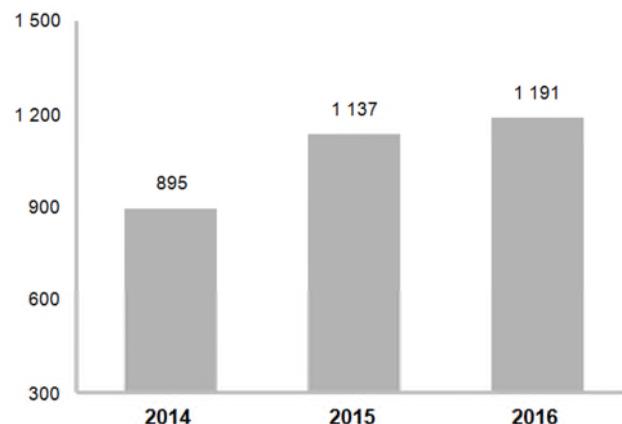
Au Québec, l'année 2017 s'annonce prometteuse. La faiblesse du dollar canadien, l'accélération prévue de la croissance de l'économie américaine et la progression soutenue de celle de l'Ontario devraient avantagez le commerce extérieur. Cependant, à l'instar du Canada, si l'élection du nouveau président américain se traduit, comme celui-ci l'a répété en campagne, par un plus grand protectionnisme américain, cela pourrait nuire aux exportations vers les États-Unis. Du côté des investissements des entreprises, ils devraient reprendre de la vigueur, alors que ceux des administrations publiques pourraient avoir une contribution plus positive à la suite de l'atteinte de l'équilibre budgétaire au niveau provincial. À cet égard, notons que la situation financière du gouvernement du Québec s'est passablement bonifiée. En effet, après avoir atteint l'équilibre lors de l'exercice 2015-2016, l'équilibre budgétaire devrait se poursuivre pour les exercices 2016-2017 à 2020-2021. De plus, l'amélioration du marché du travail, où l'on devrait observer une création d'emplois et un taux de chômage à la baisse, favoriserait les dépenses de consommation des ménages. Par conséquent, le PIB réel pourrait afficher une hausse de 1,7 % en 2017.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

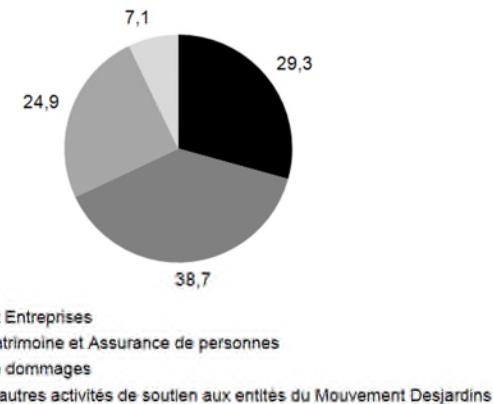
# 2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

## 2.1 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

### EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES (en M\$)



### CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES EN 2016 (en %)



**TABLEAU 3 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>			
Revenu net d'intérêts	1 275 \$	1 177 \$	1 023 \$
Primes nettes	7 263	7 006	6 018
Autres revenus d'exploitation <sup>(2)</sup>	3 457	3 462	3 325
<b>Revenus d'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>11 995</b>	<b>11 645</b>	<b>10 366</b>
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	1 108	1 210	2 457
<b>Revenu total</b>	<b>13 103</b>	<b>12 855</b>	<b>12 823</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	248	302	265
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 446	5 431	6 303
Frais autres que d'intérêts	6 071	5 777	5 162
Impôts sur les excédents	147	208	198
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>895 \$</b>
<b>Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	349 \$	284 \$	284 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	461	503	411
Assurance de dommages	296	360	180
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	85	(10)	20
	<b>1 191 \$</b>	<b>1 137 \$</b>	<b>895 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

<sup>(3)</sup> Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 31 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

### EXCÉDENTS DE 2016

Pour l'exercice 2016, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 191 M\$, comparativement à 1 137 M\$ pour l'exercice 2015, soit une augmentation de 54 M\$, ou de 4,7 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du revenu net d'intérêts, une fluctuation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération ainsi que la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Cette hausse a toutefois été atténuée par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ et par des ajustements aux hypothèses actuarielles relatives aux activités d'assurance de personnes. Rappelons également que les excédents de 2015 avaient été bonifiés par un gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 349 M\$, ou à 29,3 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 461 M\$ et de 296 M\$, qui représentent 38,7 % et 24,9 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 85 M\$, ou de 7,1 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 8,5 %, par rapport à 8,2 % pour l'exercice 2015.

## REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation, qui comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation présentés dans le tableau 4, se sont établis à 11 995 M\$, en hausse de 350 M\$, ou de 3,0 %, par rapport à 2015.

### TABLEAU 4 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	1 275 \$	1 177 \$	1 023 \$
Primes nettes	7 263	7 006	6 018
Autres revenus d'exploitation (voir le tableau 5)	3 457	3 462	3 325
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>11 995 \$</b>	<b>11 645 \$</b>	<b>10 366 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

#### Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

La Fédération a présenté, pour l'année 2016, un revenu net d'intérêts de 1 275 M\$, en hausse de 98 M\$, ou de 8,3 %, découlant principalement de la hausse de l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que des revenus liés aux activités de trésorerie.

#### Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 257 M\$, ou de 3,7 %, pour s'établir à 7 263 M\$ au 31 décembre 2016.

##### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

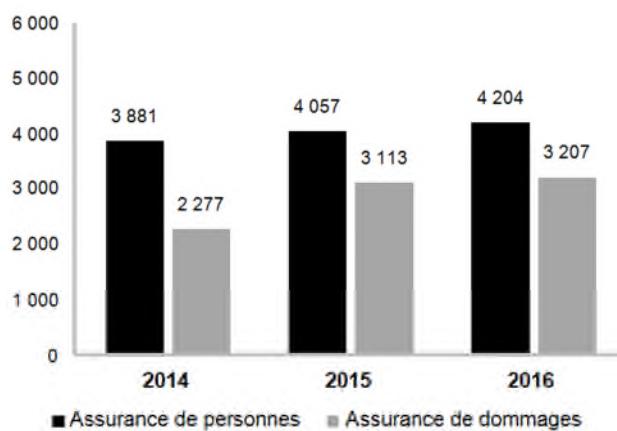
L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 4 204 M\$, en hausse de 147 M\$, ou de 3,6 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M\$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M\$.

##### Secteur Assurance de dommages

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 3 207 M\$, en augmentation de 94 M\$, ou de 3,0 %. Cette hausse s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

#### PRIMES NETTES<sup>(1)</sup>

(en M\$)



<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

## Autres revenus d'exploitation

### TABLEAU 5 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Cotisations	393 \$	339 \$	304 \$
Ententes de services	699	760	684
Commissions sur prêts et cartes de crédit	652	617	600
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970
Honoraires de gestion et de services de garde	397	385	374
Revenus de change	70	74	70
Autres	140	250	323
<b>Total des autres revenus d'exploitation</b>	<b>3 457 \$</b>	<b>3 462 \$</b>	<b>3 325 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 3 457 M\$ pour 2016, soit un résultat stable par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus de cotisations et d'ententes de services ont été stables, mais la répartition entre ces rubriques a changé à la suite d'une révision des modes de financements. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, ont totalisé 652 M\$ en 2016, soit une hausse de 35 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement se sont chiffrés à 1 106 M\$, soit une hausse de 69 M\$, ou de 6,7 %. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits financiers. Les revenus figurant à la rubrique Autres ont diminué de 110 M\$, ou de 44,0 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et du gain réalisé dans le cadre de cette acquisition enregistré au premier trimestre de 2015.

## REVENUS DE PLACEMENT

### TABLEAU 6 – REVENUS DE PLACEMENT

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	572 \$	687 \$	1 948 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	335	281	273
Revenus nets sur les autres placements	201	242	236
<b>Total des revenus de placement</b>	<b>1 108 \$</b>	<b>1 210 \$</b>	<b>2 457 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 108 M\$ pour 2016, soit une baisse de 102 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 115 M\$, ou de 16,7 %, en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Cette baisse a été atténuée par une fluctuation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle du Mouvement et une fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés du secteur Assurance de dommages en 2016.

Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ont augmenté de 54 M\$, ou de 19,2 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette augmentation s'explique principalement par les pertes de valeurs sur actions comptabilisées en 2015 et causées par une forte volatilité des marchés.

Les revenus nets sur les autres placements ont diminué de 41 M\$, ou de 16,9 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette diminution s'explique par des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016.

## REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est chiffré à 13 103 M\$, en hausse de 248 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à 2015.

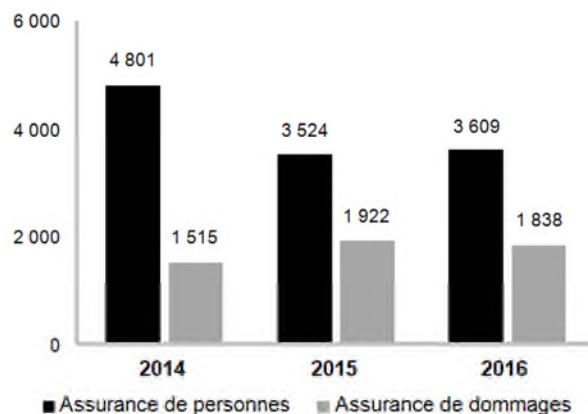
## DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 248 M\$ pour 2016, en baisse de 54 M\$, ou de 17,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2016, en légère hausse par rapport à celui de 0,17 % qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2015.

## SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

### SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE<sup>(1)</sup>

(en M\$)



<sup>(1)</sup> La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 5 446 M\$, en hausse de 15 M\$, ou de 0,3 %, par rapport à l'exercice 2015.

#### Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été de 3 609 M\$, en hausse de 85 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M\$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M\$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M\$ avait été comptabilisée en 2015, à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

#### Secteur Assurance de dommages

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 1 838 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M\$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

**TABLEAU 7 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Rémunération et autres versements	492 \$	471 \$	428 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	1 927	1 826	1 589
Avantages sociaux	402	395	318
	2 329	2 221	1 907
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	437	397	351
Ententes de services et impartition	306	327	251
Communications	265	254	233
Autres	2 242	2 107	1 992
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>6 071 \$</b>	<b>5 777 \$</b>	<b>5 162 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 071 M\$, par rapport à 5 777 M\$ en 2015, soit une hausse de 294 M\$, ou de 5,1 %. Cette hausse s'explique par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices, le versement d'indemnités de départ et les coûts associés à la croissance des affaires, notamment les activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'assurance. Malgré ces coûts, une gestion rigoureuse des dépenses a toutefois permis de limiter la hausse de ces frais.

## SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 108 M\$, ou de 4,9 %, pour atteindre 2 329 M\$ en 2016. Cette croissance est principalement attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'aux frais liés aux indemnités de départ versées dans le contexte de la poursuite des efforts visant la réduction des coûts et l'amélioration de la performance. Ce poste de dépenses a représenté 38,4 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage identique à celui qui avait été enregistré en 2015. Pour 2016, les salaires se sont chiffrés à 1 927 M\$, comparativement à 1 826 M\$ en 2015, soit une augmentation de 5,5 %.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base a diminué, passant de 21,6 % en 2015 à 20,9 % en 2016, en raison principalement des coûts liés aux indemnités de départ de 2016 inclus dans les salaires.

## AUTRES FRAIS

Pour 2016, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 437 M\$, par rapport à 397 M\$ en 2015, soit une hausse de 40 M\$, ou de 10,1 %, découlant principalement d'achats de matériel informatique et de dispositions d'actifs. Les dépenses liées aux ententes de services et d'impartition ont atteint 306 M\$ en 2016, soit une diminution de 21 M\$, ou de 6,4 %, par rapport à 2015 s'expliquant par la baisse des dépenses liées à l'entente de transition avec State Farm US à la suite de la conversion de la majorité des polices d'assurance automobile dans les systèmes du Mouvement Desjardins.

Les autres catégories de frais ont totalisé 2 242 M\$, en hausse de 135 M\$, ou de 6,4 %, comparativement à 2015. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des frais de commissions, la popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS auprès des clients de Services de cartes et Monétique ainsi que la hausse des honoraires professionnels liés aux projets informatiques mentionnés précédemment. Elles ont également été marquées par l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance.

## IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités qui sont des coopératives de services financiers, soit la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Caisse centrale Desjardins, fusionnée avec la Fédération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chacune de ces entités peut bénéficier, lorsque les règles fiscales le permettent, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Le législateur a adapté ce dernier de façon à leur permettre d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une entité a atteint le niveau prévu par le législateur, elle est alors assujettie aux taux d'imposition qui s'appliquent aux grandes sociétés. En raison de changements législatifs survenus en 2013, les taux réduits prévus dans le régime d'imposition fédéral et applicables aux caisses de crédit furent éliminés graduellement jusqu'en 2016.

Par ailleurs, les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres pour l'exercice 2016 présentée à l'état consolidé du résultat a totalisé 147 M\$, en baisse de 61 M\$ par rapport à l'an dernier. Quant au taux d'imposition effectif, il s'est élevé à 11,0 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en baisse par rapport à celui de 15,5 % pour l'exercice 2015. La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2016, les impôts indirects des entités de la Fédération se sont élevés à 1 009 M\$, comparativement à 932 M\$ en 2015.

## COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2014

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Au terme de l'exercice 2015, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 137 M\$, comparativement à 895 M\$ pour l'exercice 2014. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,2 %, par rapport à 8,6 % en 2014.

### Résultats sectoriels

Ces résultats reflétaient la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'était élevée à 284 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages avaient procuré respectivement des apports de 503 M\$ et de 360 M\$. Quant à la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, elle présentait un déficit de 10 M\$.

Pour l'exercice financier 2015, les excédents avant ristournes aux caisses membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises étaient identiques à ceux de l'exercice 2014.

Les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes avaient augmenté de 92 M\$, ou de 22,4 %, par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse était en grande partie attribuable aux gains d'expérience des activités d'assurance de personnes et aux gains sur des dispositions de placements supérieurs à ceux de 2014.

Les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages avaient augmenté de 180 M\$, ou de 100,0 %, comparativement au résultat obtenu à la fin de 2014. Cette hausse découlait principalement de l'apport des activités canadiennes acquises de State Farm.

### Résultats consolidés

Les revenus d'exploitation, qui comprenaient le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation, s'établissaient à 11 645 M\$ à la fin de 2015, en hausse de 1 279 M\$, ou de 12,3 %, par rapport à 2014. Le revenu net d'intérêts s'élevait à 1 177 M\$ à la fin de 2015, en hausse de 154 M\$, ou de 15,1 %, par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'expliquait principalement par la hausse de l'encours des prêts aux entreprises et la croissance du portefeuille des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, avaient augmenté de 988 M\$, ou de 16,4 %, pour s'établir à 7 006 M\$ au 31 décembre 2015. Cette hausse s'expliquait principalement par les primes provenant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, représentant 803 M\$, et la croissance des affaires liées aux activités d'assurance. Les primes nettes d'assurance de personnes et de rentes affichaient une hausse de 4,5 % par rapport à 2014 et atteignaient 4 057 M\$. Quant aux activités d'assurance de dommages, elles avaient dégagé des revenus de primes nettes de 3 113 M\$ en 2015, comparativement à 2 277 M\$ en 2014, soit une hausse de 36,7 %.

Les autres revenus d'exploitation s'étaient établis à 3 462 M\$ pour 2015, soit une augmentation de 137 M\$, ou de 4,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les cotisations avaient augmenté de 35 M\$, ou de 11,5 %, principalement en raison du transfert d'activités en provenance des caisses membres à la suite, notamment, de la création de centres de services partagés et de la hausse des investissements relatifs à l'amélioration des outils et des systèmes technologiques qui visaient le rehaussement de l'offre de services aux membres des caisses et clients. Les revenus d'ententes de services s'étaient établis à 760 M\$, soit une augmentation de 76 M\$, ou de 11,1 %, par rapport à 2014. Cette progression s'expliquait également par le transfert d'activités en provenance des caisses membres mentionné précédemment, et était atténuée par la baisse des revenus sur des titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat découlant des fluctuations des marchés. Les revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique, avaient totalisé 617 M\$ en 2015, soit une hausse de 17 M\$, ou de 2,8 %, par rapport à l'année précédente découlant de la croissance des volumes d'affaires.

Par ailleurs, les revenus de services de courtage et de fonds de placement s'étaient chiffrés à 1 037 M\$, soit une hausse de 67 M\$, ou de 6,9 %. Cette croissance s'expliquait principalement par l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits atténuée en partie par la diminution des revenus liés à certains programmes. Les honoraires de gestion et de services de garde avaient totalisé quant à eux 385 M\$ en 2015, soit une hausse de 11 M\$, ou de 2,9 %, découlant de la progression de l'actif sous gestion. Les revenus figurant à la rubrique Autres avaient diminué de 73 M\$, ou de 22,6 %, en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm de 146 M\$, qui avait été compensée en partie par le gain de 52 M\$ réalisé au moment de cette transaction.

Les revenus de placement étaient de 1 210 M\$ et avaient diminué de 1 247 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat avaient diminué de 1 261 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse avait été compensée par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations étaient majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations dus en grande partie aux fluctuations des taux d'intérêt à moyen et à long termes. Cette baisse s'expliquait également par les pertes de valeur qui avaient été comptabilisées au résultat et découlait de la forte volatilité des marchés financiers. Cette diminution avait cependant été compensée par une hausse des revenus en provenance des placements acquis de State Farm et la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'était élevée à 302 M\$ pour 2015, en hausse de 37 M\$, ou de 14,0 %, par rapport à 2014. Cette augmentation découlait principalement de la croissance des portefeuilles de prêts et de la hausse du taux de perte des Services de cartes et Monétique, qui avait été atténuée par l'effet d'une révision de paramètres dans le calcul des provisions ainsi que l'amélioration de la qualité des portefeuilles de prêts aux moyennes et grandes entreprises. La Fédération avait continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,17 % au 31 décembre 2015, soit un ratio semblable à celui qui avait été enregistré au terme de l'exercice 2014.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient diminué de 872 M\$, ou de 13,8 %, et s'établissaient à 5 431 M\$ au 31 décembre 2015. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces frais avaient été de 3 524 M\$, en baisse de 1 277 M\$ comparativement à l'exercice 2014. Cette variation s'expliquait principalement par une diminution de 1 451 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements de 1 267 M\$. La diminution de 89 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que des gains d'expérience en assurance individuelle, groupe et entreprises et en épargne-retraite collective avait aussi contribué à la diminution de ce poste. D'autre part, un changement d'hypothèses favorable réalisé en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements avait aussi contribué à la diminution des provisions techniques pour un montant de 51 M\$, atténué par une variation en 2014 des provisions techniques de 24 M\$, qui avait aussi influencé favorablement les résultats. Au total, l'intégration des activités canadiennes acquises de State Farm avait entraîné une augmentation de ces charges d'un montant de 69 M\$. Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance avaient aussi été affectées par une hausse des prestations découlant de la croissance des volumes d'affaires. Quant aux charges du secteur Assurance de dommages, elles avaient totalisé 1 922 M\$ en 2015, par rapport à 1 515 M\$ en 2014, ce qui représentait une hausse de 407 M\$, ou de 26,9 %. Cette augmentation s'expliquait principalement par une hausse du volume d'affaires découlant de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et de la croissance organique. Elle avait été atténuée par une amélioration du ratio des sinistres des assureurs de dommages, qui s'était établi à 62,1 % pour l'exercice 2015, alors qu'il était de 65,7 % en 2014. Cette amélioration s'expliquait principalement par l'évolution favorable des sinistres en assurance automobile repris à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait été compensée en partie par une sinistralité moins favorable qu'en 2014 en assurance automobile dans les autres segments de marché.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 777 M\$ par rapport à 5 162 M\$ en 2014, en hausse de 615 M\$, ou de 11,9 %. Cette augmentation s'expliquait, entre autres, par les frais provenant des activités acquises de State Farm représentant 216 M\$, la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, le transfert d'activités en provenance des caisses membres à la suite notamment de la création de centres de services partagés, ainsi que l'augmentation de la taxe sur les primes d'assurance. Ces frais avaient également été marqués par l'indexation annuelle des salaires et la hausse de la charge de retraite.

## 2.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont donc regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

### 2.2.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ PARTICULIERS ET ENTREPRISES

#### PROFIL

Les services aux particuliers et les services aux entreprises présentent des caractéristiques économiques similaires et ils offrent une gamme de produits et services comparables en utilisant le même réseau de distribution. Ils sont soumis au même environnement réglementaire, et leur performance est évaluée conjointement. Ces services sont ainsi regroupés et appelés « secteur Particuliers et Entreprises ».

Ce secteur est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'occuper une place incontournable dans l'échiquier des services financiers au Québec et en Ontario.

Il conçoit des produits répondant notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 50 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

## ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations de convenance et d'épargne** englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants l'épargne à terme. Elles regroupent aussi plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds.

L'**offre intégrée aux entreprises** se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants;
- le **crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités des **Services de cartes et Monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités liées aux **Services d'accès** rendent accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec. À cet égard, Desjardins Capital de risque inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts. Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Services mobiles Desjardins : accessibilité au site [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com) au moyen de l'application; bonifications (ouverture de compte, demande de crédit, dépôt de chèques par capture photo, empreinte digitale) et intégration du service de paiement « Apple Pay » pour les détenteurs d'un appareil Apple (iPhone, iPad et Apple Watch) et d'une carte de débit ou Visa Desjardins admissible.
- Services de financement : lancement de deux nouvelles cartes de crédit Desjardins MasterCard; et nouvelle offre de financement automobile et biens durables qui récompense à la fois les membres et les marchands concessionnaires.
- Première caisse mobile et ouverture de plusieurs nouveaux espaces : Desjardins 360<sup>d</sup> à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Desjardins – Quartier DIX30, Studio Place Alexis Nihon et Salon et kiosques Desjardins à l'aéroport de Montréal.
- Passeport Affaires, une solution pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'international. Ce service s'appuie sur un réseau de partenaires fort de 30 ans d'expertise et réparti sur les cinq continents.
- Guide *Entreprendre et conquérir le marché français* avec de nouveaux outils pour les membres et clients souhaitant faire des affaires en France.
- Mon projet d'épargne : destiné aux membres de 13 à 30 ans, ce produit d'épargne multicanal permet aux proches de l'épargnant d'y participer. De plus, il offre une bonification lors de l'atteinte d'un objectif d'épargne.
- Création d'une équipe réservée à l'accompagnement des entrepreneurs dans la mise en place de leur forum de gouvernance (comité consultatif et conseil d'administration), notamment en mettant à la disposition de leurs entreprises, un grand réseau d'administrateurs reconnus pour leur expérience d'affaires. Aujourd'hui, à partir d'une banque de 200 administrateurs potentiels, près de 70 sont actifs au sein d'entreprises partenaires.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie financière canadienne n'a pas connu de bouleversements importants en 2016. On compte quelque 80 institutions bancaires canadiennes et étrangères. On y dénombre également près de 620 coopératives d'épargne et de crédit, dont environ 50 % font partie du Mouvement Desjardins.

Dans le cas du financement aux particuliers et aux entreprises, on estimait l'encours de ces prêts dans l'industrie canadienne des services bancaires à 2 735 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 5,3 % annuellement, en regard d'une croissance de 6,2 % observée à la fin de 2015. Quant à l'épargne personnelle bilan, elle s'élevait à environ 1 357 G\$ à la même date, une progression annuelle de 5,9 %, comparativement à une augmentation de 5,7 % enregistrée un an auparavant.

Au Québec, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 491 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,4 % annuellement, comparativement à une croissance de 5,1 % enregistrée à la fin de 2015. Dans le cas du financement aux particuliers, dont l'encours était estimé à 357 G\$ à la même date, notons que les prêts hypothécaires résidentiels, qui en constituaient 79,0 %, étaient estimés, quant à eux, à 282 G\$ au 31 décembre 2016, soit une progression de 3,8 %, par rapport à un rythme de 4,7 % observé au 31 décembre 2015. Malgré l'activité domiciliaire soutenue en 2016, notamment avec la majoration de 2,7 % des mises en chantier et la recrudescence de 5,5 % de la revente de maisons existantes, la demande de crédit à l'habitation s'est essoufflée quelque peu. Quant aux prêts à la consommation, qui composent l'autre partie de ce type de financement, leur encours était estimé à 75 G\$ au 31 décembre 2016, soit une cadence annuelle de 4,2 %, en regard d'une augmentation de 2,1 % observée un an auparavant. L'accélération des dépenses des ménages québécois explique ce renforcement de leur demande de prêts personnels, comme en témoigne la hausse estimée de 4,3 % des ventes au détail au terme du quatrième trimestre de 2016, par rapport à un gain de seulement 0,5 % enregistré à la fin de 2015.

Dans le cas du financement aux entreprises au Québec, dont l'encours était estimé à 134 G\$ au 31 décembre 2016, soulignons que les prêts commerciaux et industriels, qui en représentaient 87,2 %, étaient estimés, quant à eux, à 117 G\$, en hausse de 5,7 % annuellement, comparativement à une progression de 7,7 % observée au 31 décembre 2015. La stagnation des investissements non résidentiels au Québec est à l'origine en bonne partie de cette décélération des besoins d'emprunts des entreprises. Pour sa part, le crédit agricole, qui compose également le financement des entreprises, avait un encours estimé à 17 G\$ à la même date, soit une augmentation annuelle de 7,5 %, par rapport à un rythme de 8,8 % enregistré à la fin de 2015.

Au chapitre de la collecte d'épargne personnelle bilan au Québec, l'encours était estimé à 228 G\$ au 31 décembre 2016, en hausse de 4,8 % annuellement, comparativement à une croissance de 2,8 % observée au 31 décembre 2015. En dépit de l'accroissement de l'activité boursière, dont celui de l'indice S&P/TSX de Toronto, qui a affiché une augmentation de 17,5 % au terme du quatrième trimestre de 2016, bon nombre d'épargnants dont l'aversion au risque est plus importante se sont tournés vers les produits d'épargne bilan après les pertes qu'ils ont subies en 2015 (chute de 11,1 % du même indice), et ce malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Quant aux produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières, leur encours était estimé à 499 G\$ au 31 décembre 2016. Ces derniers ont profité de l'embellie de la bourse au Canada comme en témoigne leur progression annuelle de 11,2 %, en regard d'une majoration de 7,1 % enregistrée à la fin de 2015.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été déployées en ce sens en 2016, telles que la création de laboratoires ou de sites de développement numérique.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels. L'exploitation de la force de l'ensemble du Mouvement Desjardins au service des membres et clients, tout comme leur satisfaction, seront au cœur des priorités de ce dernier pour la prochaine année. Pour ce faire, il compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations durables, de proximité et de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance pérenne. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec tout en augmentant sa productivité. Il entend continuer de croître en maximisant ses synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement.

Plus particulièrement, les priorités de ce secteur pour 2017 sont les suivantes :

- Simplifier et numériser les opérations.
- Faciliter les interactions avec l'ensemble des composantes du Mouvement au moyen de tous les canaux (mobile, site Web, centres d'appels, caisses, centres Desjardins Entreprises, etc.).
- Assurer un taux de satisfaction élevé des membres et clients.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

### TABLEAU 8 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

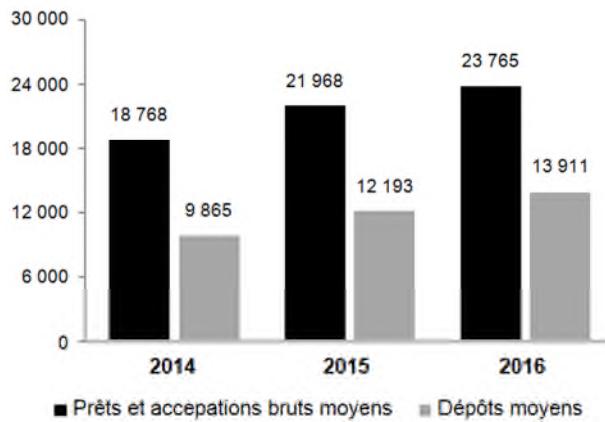
(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	1 003 \$	949 \$	831 \$
Autres revenus d'exploitation	1 429	1 375	1 305
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>2 432</b>	<b>2 324</b>	<b>2 136</b>
Revenus de placement	33	4	3
<b>Revenu total</b>	<b>2 465</b>	<b>2 328</b>	<b>2 139</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	248	302	265
Frais autres que d'intérêts	1 789	1 673	1 524
Impôts sur les excédents	79	69	66
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>349</b>	<b>284</b>	<b>284</b>
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	18	-	-
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>331 \$</b>	<b>284 \$</b>	<b>284 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	325 \$	280 \$	281 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	6	4	3
<b>Indicateurs</b>			
Prêts et acceptations bruts moyens <sup>(2)</sup>	23 765 \$	21 968 \$	18 768 \$
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	13 911	12 193	9 865
Taux de dotation <sup>(2)</sup>	1,04 %	1,37 %	1,41 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(2)</sup>	0,38	0,35	0,37

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

### PRÊTS ET ACCEPTATIONS BRUTS ET DÉPÔTS MOYENS

(en M\$)



#### Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'exercice 2016, les excédents avant ristournes aux caisses membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 349 M\$, en hausse de 65 M\$, ou de 22,9 %, par rapport à l'exercice 2015. Ce résultat s'explique principalement par la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances découlant d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective, ainsi que par la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Les revenus d'exploitation se sont chiffrés à 2 432 M\$, en hausse de 108 M\$, ou de 4,6 %. Le revenu net d'intérêts a augmenté de 54 M\$, ou de 5,7 %, principalement en raison de la hausse de l'encours du portefeuille des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers de 1,0 G\$ depuis un an.

Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 54 M\$, ou de 3,9 %, comparativement à l'exercice 2015. Cette hausse s'explique principalement par les revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et au financement hypothécaire.

Les revenus de placement ont augmenté de 29 M\$ pour totaliser 33 M\$ pour l'exercice 2016. Cette augmentation découle de la croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 2 465 M\$, soit une augmentation de 137 M\$, ou de 5,9 %, par rapport à l'exercice 2015.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 248 M\$ pour l'exercice 2016, en baisse de 54 M\$, ou de 17,9 %, par rapport à celle de l'exercice 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière.

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 789 M\$, soit une augmentation de 116 M\$, ou de 6,9 %, comparativement à l'exercice 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, et à des investissements qui visent, entre autres, le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients.

## 2.2.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

### PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et clients du Mouvement Desjardins une gamme de produits et services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives.

Le secteur de la gestion de patrimoine regroupe les activités de conception et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et en direct (en ligne). Il comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent des revenus de primes d'assurance et de rentes de plus de 4,0 G\$. Ces revenus découlent de l'offre de produits d'assurance vie et santé ainsi que d'épargne-retraite tant sur une base individuelle que collective.

Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont offerts aux membres du Mouvement Desjardins et à d'autres clientèles partout au Canada grâce à un réseau de distribution vaste et diversifié. Celui-ci comprend, entre autres :

- des conseillers et des planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et du secteur Gestion privée;
- des conseillers en sécurité financière, des représentants et des courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux;
- des courtiers en valeurs mobilières.

Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, par des centres de contact avec la clientèle, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 50 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

### ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers** offrent des produits d'assurance protégeant la qualité de vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle tout en lui permettant de faire face aux imprévus de la vie.

Les activités liées aux **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives, des groupes et des organisations de toute taille au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration de régimes.

Les activités liées aux **solutions de placement** proposent une gamme complète de produits tels que des fonds communs de placement et des fonds garantis, des placements garantis liés aux marchés ainsi que des rentes. Ces différentes solutions de placement permettent notamment aux membres et clients de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins en vue de préparer leur retraite, de planifier un voyage ou de financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne-retraite collective** offrent des solutions d'épargne-retraite qui sont adaptées aux besoins des employés de la clientèle des entreprises, y compris les membres entreprises du réseau des caisses.

Les activités de **courtage et de gestion privée** offrent aux membres et clients des services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée ainsi que de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Amélioration de l'expérience des membres et clients grâce à la diversification de l'offre :
  - Diversification de l'offre de produits spécialisés d'épargne et de placement avec la création de :
    - quatre nouveaux placements garantis liés aux marchés, dont la nouvelle série de PI@ements garantis exclusivement accessible en ligne.
    - neuf nouveaux Fonds Desjardins, dont deux dans la gamme IBrix et trois qui rehaussent l'offre en matière d'investissement responsable.
  - Élargissement de l'offre de produits dans les réseaux de distribution, notamment l'offre d'assurance vie qui est maintenant disponible dans le réseau canadien acquis de State Farm.
  - Amélioration des services en ligne avec la dernière technologie pour être toujours plus invitants, accessibles et interactifs. Voici des exemples :
    - site Web À votre santé 360° et application mobile Réclamation 360° en assurance collective.
    - nouvelles fonctionnalités pour les Fonds Desjardins sur AccèsD.
    - offre unique d'expérience virtuelle complète par une institution financière au Canada pour les placements garantis.
    - application mobile du site sécurisé des Valeurs mobilières Desjardins: conseils et adaptation du site public pour les tablettes et téléphones intelligents.
    - application mobile Disnat (courtage en ligne).
    - site Web de la Gestion privée Desjardins et nouvelle section exclusive.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes vise à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière. Les avoirs financiers des ménages canadiens représentaient, à la fin de 2015, un encours total de 3 756 G\$. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 5,8 % au cours des cinq dernières années et de 4,2 % au cours de la dernière année.

La division de la gestion de patrimoine fait partie de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale de la clientèle aisée et fortunée, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir cette clientèle et de la fidéliser.

Dans ce contexte de besoins exigeants, le conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Néanmoins, l'industrie répond de façon proactive aux désirs d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et mobiles. C'est un défi important pour les prochaines années et c'est pourquoi de plus en plus d'assureurs développent des offres numériques tant au Canada qu'à l'international.

Selon les données de 2015, plus de 150 assureurs de personnes, dont 41 de propriété étrangère, mènent des activités au Canada. Cinq d'entre eux détenaient 78,9 % du marché canadien ce qui illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Cette dernière a dû composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et une forte volatilité sur les marchés boursiers. Elle a tout de même progressé à un rythme de 3,9 % depuis cinq ans et a enregistré en 2015 un revenu de primes de plus de 103 G\$ grâce aux rentes liées au marché, aux fonds distincts, à l'assurance maladie et à l'assurance vie.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada en matière de primes souscrites. Selon les données de 2015, 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un volume d'affaires totalisant 4,3 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé des prestations se chiffrant à 84,2 G\$.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités. Ce secteur occupe une place privilégiée au cœur de la vie des personnes, des groupes et des entreprises grâce à son offre distinctive d'assurance vie, d'assurance santé et de solutions de placement. Pour maintenir son leadership, ses priorités de 2017 du secteur visent à réduire des irritants soulevés par des membres et clients, à optimiser ses gammes de produits, à automatiser davantage ses processus et à accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, favorisant ainsi le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, par exemple en exploitant le plein potentiel de développement des affaires, particulièrement en Ontario, et en élargissant l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

TABLEAU 9 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS

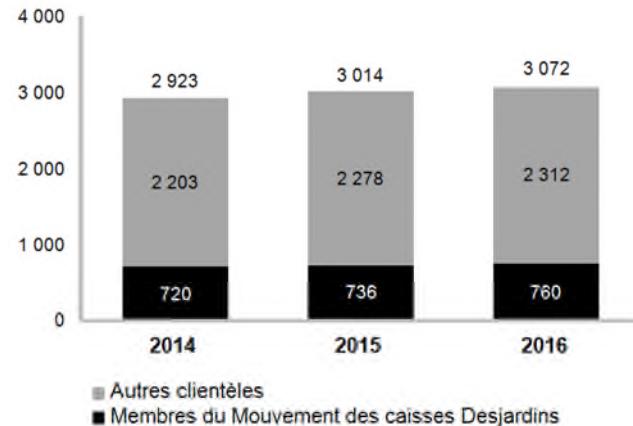
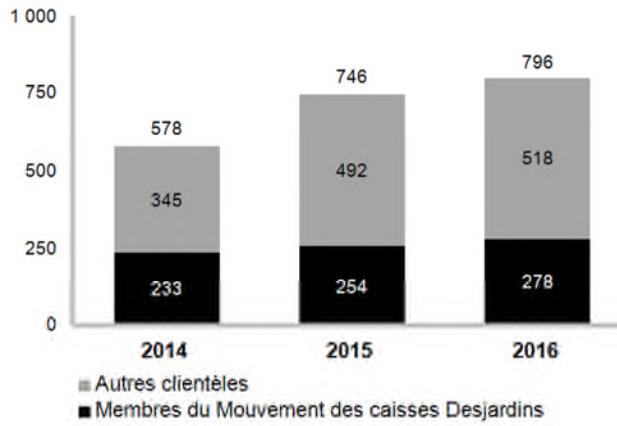
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts	- \$	- \$	2 \$
Primes nettes	4 204	4 057	3 881
Autres revenus d'exploitation	1 386	1 263	1 158
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>5 590</b>	<b>5 320</b>	<b>5 041</b>
Revenus de placement	795	942	2 193
<b>Revenu total</b>	<b>6 385</b>	<b>6 262</b>	<b>7 234</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 609	3 524	4 801
Frais autres que d'intérêts	2 208	2 104	1 925
Impôts sur les excédents	107	131	97
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>461 \$</b>	<b>503 \$</b>	<b>411 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	440 \$	392 \$	370 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	21	111	41
<b>Indicateurs</b>			
Ventes nettes d'épargne	8 465 \$	7 256 \$	5 858 \$
Ventes d'assurance	471	451	458
Primes d'assurance collective	3 072	3 014	2 923
Primes d'assurance individuelle	796	746	578
Primes de rentes	336	297	380
Encaissements liés aux fonds distincts	2 811	1 705	1 887

TABLEAU 10 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Prestations d'assurance et de rentes	2 904 \$	2 889 \$	2 754 \$
Variation des provisions techniques	559	477	1 928
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	146	158	119
<b>Total</b>	<b>3 609 \$</b>	<b>3 524 \$</b>	<b>4 801 \$</b>

PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION  
(en M\$)PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE  
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION  
(en M\$)

## Comparaison des exercices 2016 et 2015

Au terme de l'exercice financier 2016, les excédents nets générés par le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes étaient de 461 M\$, soit une diminution de 42 M\$, ou de 8,3 %, par rapport à l'année 2015. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires et des gains sur dispositions de placements plus élevé en 2015. Une bonne performance des placements en 2016 et une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités, partiellement compensées par une expérience technique moins favorable explique cette variation.

Les revenus d'exploitation se sont établis à 5 590 M\$, en hausse de 270 M\$, ou de 5,1 %, par rapport à 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 108 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 58 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 50 M\$. Les primes de rentes ont également connu une hausse de 39 M\$.

Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 123 M\$, ou de 9,7 %, pour s'établir à 1 386 M\$ au terme de l'année 2016 en raison principalement de la croissance des revenus liés aux actifs sous gestion.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 147 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. De plus, des gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016 par rapport à 2015 ont contribué à la baisse des revenus de placement.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 6 385 M\$, soit une augmentation de 123 M\$, ou de 2,0 %, comparativement à l'exercice 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont été de 3 609 M\$, en hausse de 85 M\$ comparativement à 2015. Cette variation s'explique par une augmentation de 82 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M\$. Par contre, un renforcement des provisions techniques de 33 M\$ dû aux changements d'hypothèses a été effectué en 2016, alors qu'une libération de 51 M\$ avait été comptabilisée en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements. L'augmentation de 47 M\$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits ont également contribué à la hausse des provisions techniques.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 2 208 M\$ pour l'année 2016, soit une progression de 104 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à l'année 2015. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de la rémunération aux caisses, des coûts liés à divers projets et d'une augmentation des charges liées aux actifs sous gestion, le tout atténué par une gestion efficiente des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

### 2.2.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

#### **PROFIL**

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend notamment les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Ces produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies.

Western Life Assurance Company exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant environ 800 000 clients dans l'Ouest canadien. Ses produits d'assurance de dommages sont distribués aux particuliers et aux entreprises par l'entremise d'un réseau de courtiers couvrant plus de 160 points de vente, et au grand public par des centres de contact avec la clientèle et par Internet, sous la marque Western Direct Insurance. Western Financial Group Inc. offre aussi d'autres produits financiers.

Notons que le 16 février 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de deux de ces filiales, soit Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale d'environ 775 M\$. Les résultats de ces filiales sont actuellement présentés dans les résultats du secteur. La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 50 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

## ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

## RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Poursuite de la simplification et du rehaussement de l'expérience membre et client :
  - Maintien d'un haut niveau de qualité du service des réclamations dans les centres de contact avec la clientèle au cours des périodes de forte affluence liées à des événements catastrophiques tels que des inondations ou de la grêle. Mobilisation exceptionnelle de l'équipe d'indemnisation, qui a réagi rapidement pour offrir du soutien et une prise en charge efficace à plus de 3 000 assurés touchés par les feux de forêt de Fort McMurray.
  - Réception de plusieurs prix récompensant les efforts des équipes de première ligne, dont plusieurs prix J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle : première place au Québec pour La Personnelle en assurance automobile, deuxième place en Ontario pour State Farm en assurance automobile, troisième place pour Desjardins Assurances générales inc. au Québec en assurance de biens.
  - Introduction de la soumission d'assurance automobile rapide et du nouveau site Web Desjardins Assurances et Desjardins Insurance pour mieux répondre aux attentes des membres et clients.
- Conversion, dans le cadre de l'intégration des activités canadiennes de State Farm, de la totalité des polices d'assurance automobile et début de la conversion des polices d'assurance habitation.

## DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2015, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 47,3 G\$, dont 62,8 % pour l'assurance des particuliers et 37,2 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers détiennent 63,5 % des parts de marché, par rapport à 26,3 % pour les assureurs directs et à 10,2 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 63,5 % du marché, comparativement à 34,7 % pour les courtiers et à 1,9 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,4 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux virtuels, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tendent à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

Le marché ontarien représente près de 46 % des primes directes souscrites de l'industrie canadienne et 57 % des primes totales souscrites par Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et l'assurance automobile y est fortement réglementée. En août 2013, le gouvernement ontarien a dévoilé un nouveau plan de réforme visant à continuer d'endiguer la fraude et à réduire les coûts d'indemnisation. Ce plan visait à inciter les assureurs à réduire leur tarification et comportait un objectif de réduction des primes d'assurance automobile de 15 %. À la fin de 2016, les tarifs d'assurance automobile moyens en Ontario avaient diminué de 8,5 %. Les changements apportés au produit d'assurance automobile en juin 2016 ont aidé à améliorer la profitabilité, mais des changements supplémentaires seront requis pour assurer la pérennité du produit, et le gouvernement en place fait preuve d'ouverture à cet égard. De plus, une détérioration récente de la profitabilité pour toute l'industrie en Ontario forcera une nouvelle série de hausses des taux des primes à court terme.

La concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2015, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 67,0 % du marché, soit une hausse de 4 % depuis 2011, tandis que les cinq plus grands représentaient 47,0 % du marché, comparativement à 42,0 % en 2011. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. L'intensification des efforts de marketing se poursuit, et une majorité d'assureurs investissent massivement dans la publicité pour accroître leur visibilité et leur part de marché. La création de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait aussi l'objet d'investissements importants. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter et à simplifier leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet), et ils commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont, par exemple les «Assurtech» ou l'économie du partage. Enfin, l'industrie tend également à revoir ses processus d'assurance pour compenser la baisse de la rentabilité, qui reflète une sinistralité accrue.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. À la suite de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm, le Mouvement Desjardins occupait le troisième rang au 31 décembre 2015 dans ce marché au Canada.

## STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2017

Les stratégies et priorités pour 2017 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. À l'image du Mouvement, en 2017, le secteur Assurance de dommages concentrera ses efforts sur l'amélioration de ses services ainsi que de l'expérience membre et client pour accroître son efficacité et sa distinction.

Ainsi, en 2017, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client. L'amélioration de celle-ci passera en particulier par l'accélération de la simplification déjà entamée avec, par exemple, les outils de soumissions rapides en ligne et la poursuite de la correction d'irritants. Cette amélioration ne pourra se faire qu'en mettant les membres et clients au cœur des réflexions de l'organisation, et en dotant les employés de première ligne des éléments nécessaires pour offrir un service proche et engagé.

Par ailleurs, afin d'améliorer son efficacité et de maintenir son avantage de coûts par rapport à l'industrie, le secteur entend poursuivre la simplification et la numérisation de ses activités ainsi que la modernisation de ses systèmes métiers.

Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie. Au Québec, il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement et en accélérant le virage vers la caissassurance. À l'extérieur du Québec, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs en poursuivant l'intégration des activités canadiennes de State Farm, en lien avec les autres entités du Mouvement, afin de développer le plein potentiel de ce dernier.

## ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

**TABLEAU 11 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

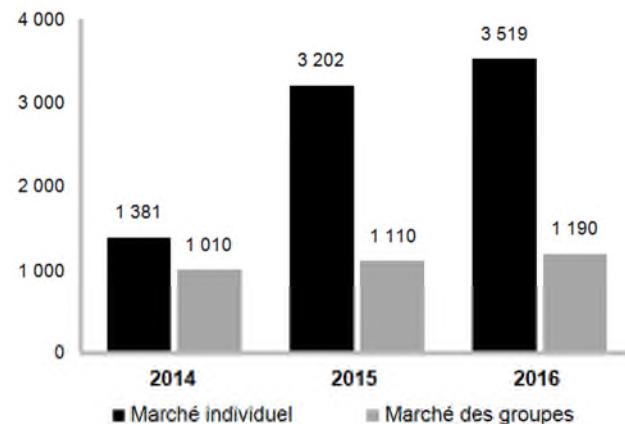
(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014
Revenu net d'intérêts	1 \$	1 \$	- \$
Primes nettes	3 207	3 113	2 277
Autres revenus (pertes) d'exploitation	(55)	104	190
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>3 153</b>	<b>3 218</b>	<b>2 467</b>
Revenus de placement	206	228	152
<b>Revenu total</b>	<b>3 359</b>	<b>3 446</b>	<b>2 619</b>
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 838	1 922	1 515
Frais autres que d'intérêts	1 132	1 070	855
Impôts sur les excédents	93	94	69
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>296 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>180 \$</b>
Part revenant au Groupe	245 \$	303 \$	168 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	51	57	12
<b>Indicateurs</b>			
Primes brutes souscrites <sup>(1)</sup>	4 709 \$	4 312 \$	2 391 \$
Ratio des sinistres <sup>(2)</sup>	60,2 %	62,1 %	65,7 %
Ratio des frais <sup>(2)</sup>	27,7	27,0	28,1
Ratio combiné <sup>(2)</sup>	87,9	89,1	93,8

<sup>(1)</sup> Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

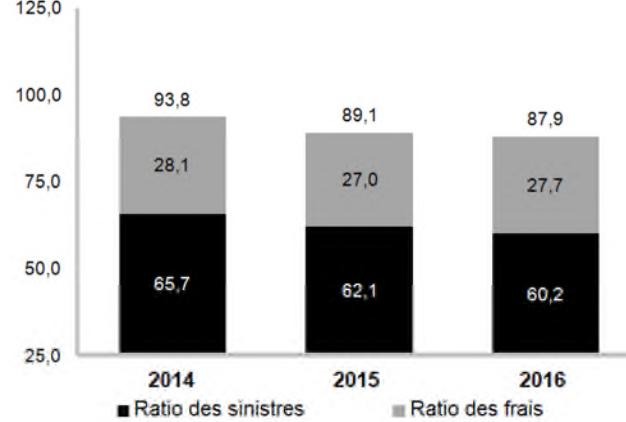
<sup>(2)</sup> Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

**PRIMES BRUTES SOUSCRITES**

(en M\$)

**RATIO COMBINÉ**

(en % des primes nettes acquises)

Comparaison des exercices 2016 et 2015

Pour l'exercice 2016, les excédents nets provenant du secteur Assurance de dommages ont atteint 296 M\$, en baisse de 64 M\$, ou de 17,8 %, comparativement à 2015. Cette diminution s'explique principalement par le gain sur acquisition des activités canadiennes de State Farm constaté au premier trimestre de 2015.

Les revenus d'exploitation, qui comprennent les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation ont totalisé 3 153 M\$, en baisse de 65 M\$, ou de 2,0 %.

Les primes nettes ont augmenté de 94 M\$, ou de 3,0 %. Cette hausse des primes s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. Cette augmentation découle également, dans une moindre mesure, de l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions. La hausse des primes nettes a été compensée, en partie, par l'effet des primes non acquises transférées lors de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui avait généré des revenus importants en 2015.

Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 159 M\$, ou de 152,9 %. Cette baisse s'explique par l'augmentation plus importante qu'en 2015 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris. Les autres revenus d'exploitation de l'exercice 2015 avaient également été marqués par le gain de 55 M\$ comptabilisé à la date de cette acquisition.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 22 M\$, ou de 9,6 %, par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des obligations, alors qu'une hausse avait été observée en 2015. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement. Des gains sur dispositions de titres moins élevés qu'en 2015 ont contribué également à cette diminution. La baisse des revenus de placement a été compensée, en partie, par la fluctuation favorable de la juste valeur des instruments dérivés au cours de l'exercice 2016 et par les pertes de valeurs sur actions causées par une forte volatilité des marchés financiers qui avaient été comptabilisées dans la période correspondante de 2015.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 3 359 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 87 M\$, ou de 2,5 %, par rapport à 2015.

Les charges de sinistres du secteur ont totalisé 1 838 M\$ pour l'exercice 2016, soit une baisse de 84 M\$, ou de 4,4 %, comparativement à 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015. Elle a été compensée, en partie, par une sinistralité de l'année en cours plus importante qu'à l'exercice 2015.

Les frais autres que d'intérêts s'élevaient à 1 132 M\$ au terme de l'exercice 2016, en hausse de 62 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à l'exercice 2015. Cette dernière hausse est principalement attribuable à la croissance organique des affaires.

## 2.2.4 RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie de la Fédération et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. et celles qui sont liées aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par la Fédération. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents avant ristournes aux caisses membres.

**TABLEAU 12 – RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
Activités de trésorerie	146 \$	148 \$	132 \$
Activités liées aux billets à terme adossés à des actifs	10	32	50
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	27	(20)	-
Autres <sup>(1)</sup>	(98)	(170)	(162)
<b>Excédents nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>85</b>	<b>(10)</b>	<b>20</b>
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	-	-	7
<b>Excédents nets de l'exercice</b>	<b>85 \$</b>	<b>(10)\$</b>	<b>13 \$</b>
dont :			
Part revenant au Groupe	78 \$	(18)\$	6 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	7	8	7

<sup>(1)</sup> Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

### APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins ont totalisé 85 M\$ pour l'exercice 2016, comparativement à un déficit de 10 M\$ pour l'exercice 2015.

Les activités de trésorerie ont contribué pour 146 M\$ aux excédents de l'exercice, soit une contribution stable comparativement à 2015. Les revenus générés par les activités de gestion de l'appariement de l'actif et du passif et de négociation ont augmenté. L'effet de cette augmentation a cependant été compensé par une hausse des frais sur les ententes d'impartition liés aux projets et par un effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.

Les excédents découlant des activités liées aux BTAA se sont chiffrés à 10 M\$. Cela constitue une diminution de 22 M\$ par rapport à l'exercice 2015, diminution qui est attribuable à une variation positive de la juste valeur du portefeuille des BTAA, nette des positions de couverture, inférieure en 2016 en comparaison de 2015. Notons que l'exposition du Mouvement à ces activités est en baisse.

Les activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture ont dégagé des excédents de 27 M\$, en comparaison d'un déficit de 20 M\$ pour l'exercice 2015. L'augmentation de la portion non admissible à la comptabilité de couverture est à l'origine de cette baisse.

Les autres activités ont été principalement marquées au cours de l'exercice 2016 par des coûts liés à des indemnités de départ et des frais liés à des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

## 2.3 ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE ET TENDANCES TRIMESTRIELLES

TABLEAU 13 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2016				2015			
	T4	T3 <sup>(1)</sup>	T2 <sup>(1)</sup>	T1 <sup>(1)</sup>	T4 <sup>(1)</sup>	T3 <sup>(1)</sup>	T2 <sup>(1)</sup>	T1 <sup>(1)</sup>
Revenu net d'intérêts	323 \$	325 \$	313 \$	314 \$	320 \$	302 \$	284 \$	271 \$
Primes nettes	1 857	1 897	1 764	1 745	1 665	1 717	1 724	1 900
Autres revenus d'exploitation								
Cotisations	98	99	114	82	94	91	84	70
Ententes de services	174	175	158	192	192	184	199	185
Commissions sur prêts et cartes de crédit	171	157	154	170	158	148	159	152
Services de courtage et de fonds de placement	281	279	286	260	263	255	267	252
Honoraires de gestion et de services de garde	108	99	97	93	96	94	101	94
Revenus de change	20	21	17	12	17	17	17	23
Autres	(13)	(17)	76	94	57	47	26	120
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>3 019</b>	<b>3 035</b>	<b>2 979</b>	<b>2 962</b>	<b>2 862</b>	<b>2 855</b>	<b>2 861</b>	<b>3 067</b>
Revenus (pertes) de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 204)	396	870	510	220	(7)	(611)	1 085
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	93	91	84	67	69	32	94	86
Revenus nets sur les autres placements	49	51	51	50	48	54	93	47
	(1 062)	538	1 005	627	337	79	(424)	1 218
<b>Revenu total</b>	<b>1 957</b>	<b>3 573</b>	<b>3 984</b>	<b>3 589</b>	<b>3 199</b>	<b>2 934</b>	<b>2 437</b>	<b>4 285</b>
Dotation à la provision pour pertes sur créances	48	70	58	72	79	68	88	67
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	(104)	1 727	2 065	1 758	1 350	1 246	332	2 503
Frais autres que d'intérêts	1 572	1 470	1 547	1 482	1 500	1 382	1 458	1 437
Impôts sur les excédents	27	32	43	45	33	34	105	36
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>414</b>	<b>274</b>	<b>271</b>	<b>232</b>	<b>237</b>	<b>204</b>	<b>454</b>	<b>242</b>
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	18	-	-	-	-	-	-	-
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres</b>	<b>396 \$</b>	<b>274 \$</b>	<b>271 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>204 \$</b>	<b>454 \$</b>	<b>242 \$</b>
dont :								
Part revenant au Groupe	370 \$	261 \$	248 \$	209 \$	179 \$	186 \$	378 \$	214 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	26	13	23	23	58	18	76	28
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	96 \$	88 \$	87 \$	78 \$	67 \$	89 \$	69 \$	59 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	114	126	124	97	127	83	195	98
Assurance de dommages	182	26	49	39	113	(23)	194	76
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	22	34	11	18	(70)	55	(4)	9
	414 \$	274 \$	271 \$	232 \$	237 \$	204 \$	454 \$	242 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>134 658 \$</b>	<b>136 100 \$</b>	<b>136 770 \$</b>	<b>135 481 \$</b>	<b>128 657 \$</b>	<b>134 823 \$</b>	<b>133 891 \$</b>	<b>138 220 \$</b>
Rendement des capitaux propres	11,3 %	7,8 %	7,8 %	6,8 %	5,8 %	6,1 %	13,2 %	8,0 %

<sup>(1)</sup> Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2016, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 414 M\$, comparativement à 237 M\$ pour le trimestre correspondant de 2015, soit une augmentation de 177 M\$, ou de 74,7 %. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution favorable au quatrième trimestre de 2016 des sinistres des années antérieures en assurance automobile plus importante qu'en 2015 ainsi qu'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour son calcul.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 96 M\$, ou à 23,2 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 114 M\$ et de 182 M\$, qui représentent 27,5 % et 44,0 % des excédents. La contribution des activités regroupées sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins a été de 22 M\$, ou de 5,3 % des excédents.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 11,3 %, par rapport à 5,8 % au trimestre correspondant de 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des excédents expliquée précédemment.

### Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 019 M\$, en hausse de 157 M\$, ou de 5,5 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015.

Le revenu net d'intérêts est demeuré stable et s'est chiffré à 323 M\$, comparativement à 320 M\$ pour la même période l'an dernier.

Les primes nettes ont augmenté de 192 M\$, ou de 11,5 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015, pour s'établir à 1 857 M\$ au 31 décembre 2016.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 1 078 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, en hausse de 59 M\$, ou de 5,8 %, par rapport à la même période en 2015. Les primes d'assurance ont augmenté de 50 M\$, cette croissance provenant de l'assurance collective, pour un montant de 35 M\$, et de l'assurance individuelle, pour un montant de 15 M\$. Les primes de rentes ont quant à elles augmenté de 9 M\$.

Quant aux activités du secteur Assurance de dommages, elles ont dégagé des revenus de primes nettes de 816 M\$ pour le quatrième trimestre de 2016, comparativement à 688 M\$ à la fin de la même période en 2015, soit une augmentation de 128 M\$, ou de 18,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition. L'augmentation s'explique également par l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 839 M\$, en baisse de 38 M\$, ou de 4,3 %, par rapport au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation plus importante qu'au quatrième trimestre de 2015 de la contrepartie éventuelle à payer découlant de l'évolution favorable des sinistres repris dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au premier trimestre de 2015. Cette diminution a été atténuée par la progression des revenus liés aux actifs sous gestion et la hausse des revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

### Revenus de placement

Par rapport au quatrième trimestre de 2015, les revenus de placement ont diminué de 1 399 M\$ en raison principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs. Cette baisse a été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations sont majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations. Des gains sur dispositions de placements supérieurs au quatrième trimestre de 2016 ont atténué cette diminution.

### Revenu total

Le revenu total a atteint 1 957 M\$, en baisse de 1 242 M\$, ou de 38,8 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période de 2015. Cette variation découle principalement de la diminution des revenus de placement expliquée précédemment.

### Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 48 M\$, en baisse de 31 M\$, ou de 39,2 %, par rapport au quatrième trimestre de 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au 31 décembre 2016, en légère hausse par rapport à celui de 0,17 % qui avait été enregistré au quatrième trimestre de 2015.

### Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont diminué de 1 454 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2015.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont baissé de 1 238 M\$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette variation s'explique principalement par une diminution de 1 275 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés. Cette baisse a été compensée, dans une moindre mesure, par des ajustements aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.

Les charges de sinistres du secteur Assurance de dommages ont totalisé 175 M\$ pour le quatrième trimestre, soit une baisse de 219 M\$ comparativement au quatrième trimestre de 2015. Le ratio des sinistres des assureurs de dommages s'est établi à 37,8 % pour le quatrième trimestre de 2016, alors qu'il était de 59,5 % au trimestre correspondant de 2015. Cette baisse provient principalement de l'assurance automobile et découle de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures durant le quatrième trimestre de 2016 plus importante que celle du trimestre correspondant de 2015.

### Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 572 M\$, en hausse de 72 M\$, ou de 4,8 %, comparativement au quatrième trimestre de 2015. Cette croissance est principalement attribuable à la hausse des salaires et avantages sociaux ainsi qu'à la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. Les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par des investissements supplémentaires dans des plateformes technologiques innovatrices.

La rémunération et les autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 125 M\$, en hausse de 8 M\$, ou de 6,8 %, par rapport à la période correspondante en 2015. Cette hausse s'explique principalement par la progression des versements aux caisses découlant de la croissance de l'encours moyen des Fonds Desjardins.

## TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 1,3 % en 2016, par rapport à un rythme de 1,2 % enregistré en 2015, et de 1,7 % par rapport à 1,2 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont profité d'un PIB en croissance. L'évolution de la sinistralité peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt qui s'est poursuivi en 2015 et en 2016.

### Excédents consolidés

La tendance des excédents avant ristournes aux caisses membres a été principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité. Il y a eu une sinistralité plus importante lors du deuxième et du troisième trimestre de 2016 en assurance de dommages principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016, quant à lui, a été marqué par une évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux caisses membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats exceptionnels du deuxième trimestre de 2015 s'expliquaient principalement par une sinistralité favorable en assurance de dommages et une réévaluation des hypothèses actuarielles concernant les activités d'assurance de personnes alors que ceux du troisième trimestre de 2015 avaient été marqués par des pertes de valeur sur les placements en raison de la forte volatilité des marchés financiers.

### Excédents sectoriels

Les excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises étaient à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015. Le premier trimestre de 2015 a été touché par une baisse essentiellement attribuable à la variation des revenus de placement en lien avec les revenus de négociation liés aux marchés des capitaux. De plus, le quatrième trimestre de 2016 a généré une hausse des excédents découlant principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour son calcul.

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont été marqués par la croissance des affaires. Cependant des fluctuations entre les trimestres, entre autres, les variations d'expérience liées aux activités d'assurance de personnes, les changements d'hypothèses actuarielles et les rendements des placements, font varier les excédents. Les excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2015 étaient attribuables, en grande partie, aux activités d'assurance de personnes, qui ont bénéficié d'un changement d'hypothèses favorable.

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages ont fluctué au cours des huit derniers trimestres. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016 les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Au quatrième trimestre de 2016, les excédents ont été marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile. En 2015, les excédents avant ristournes aux membres du premier trimestre avaient été marqués par le gain réalisé au premier trimestre à la date d'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Les résultats du deuxième trimestre de 2015 avaient bénéficié d'une sinistralité favorable en assurance de biens alors qu'au troisième trimestre de 2015, la forte volatilité des marchés financiers s'était traduite par la comptabilisation de pertes de valeur ayant réduit les revenus de placement.

### Résultats consolidés

La tendance des revenus d'exploitation était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015, à l'exception du premier trimestre de 2015. La croissance des activités a permis à la Fédération de faire progresser ces revenus, notamment les revenus de primes. Une croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion a également été observée. La diminution des primes nettes après le premier trimestre de 2015 s'explique par les primes non acquises transférées à la date d'acquisition. Le traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition est venu créer une augmentation des primes à partir du premier trimestre de 2016.

La fluctuation des revenus de placement provient principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs. En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

La dotation à la provision pour pertes sur créances était en baisse lorsque l'on compare l'exercice 2016 à l'exercice 2015. Cette baisse s'explique principalement par une récupération de la provision collective, due entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière et constatée principalement au quatrième trimestre de 2016. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, est en légère hausse au cours des huit derniers trimestres.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont subi des fluctuations trimestrielles. Ces charges sont principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au deuxième trimestre de 2015 et au quatrième trimestre de 2016, et par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages. Des changements d'hypothèses actuarielles favorables à la suite de modifications apportées aux portefeuilles de placements ont également marqué le deuxième trimestre de 2015. Au deuxième et au troisième trimestre de 2016 les résultats ont été affectés par une sinistralité plus importante principalement en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. Le quatrième trimestre de 2016 a été marqué par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile et le renforcement des provisions techniques dû à des changements d'hypothèses.

La tendance des frais autres que d'intérêts était à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2016 à ceux de 2015. Cette hausse s'explique par la progression des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente ainsi que de celles en assurance. La gestion rigoureuse des frais qui se poursuit dans un contexte de progression des affaires a permis de limiter cette hausse. Tant en 2015 qu'en 2016, les frais autres que d'intérêts ont également été marqués par la réalisation de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement, qui ont exercé une pression à la hausse au cours des huit derniers trimestres.

## 3.0 REVUE DU BILAN

### 3.1 GESTION DU BILAN

**TABLEAU 14 – BILAN CONSOLIDÉ**

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2016		2015 <sup>(1)</sup>		2014 <sup>(1)</sup>	
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 212 \$	0,9 %	1 006 \$	0,8 %	1 232 \$	1,1 %
Valeurs mobilières	44 937	33,4	43 115	33,5	36 462	31,8
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 713	5,7	8 046	6,3	10 143	8,8
Prêts et acceptations nets	52 441	38,9	51 084	39,7	46 780	40,8
Actif net des fonds distincts	11 965	8,9	9 781	7,6	8 695	7,6
Instruments financiers dérivés	3 706	2,8	4 879	3,8	3 153	2,7
Autres actifs	12 684	9,4	10 746	8,3	8 201	7,2
<b>Total de l'actif</b>	<b>134 658 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>128 657 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>114 666 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts	46 902 \$	34,8 %	47 922 \$	37,2 %	41 122 \$	35,9 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	6,1	5 464	4,2	6 304	5,5
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 870	7,3	9 283	7,2	13 021	11,4
Instruments financiers dérivés	2 540	1,9	2 478	1,9	2 194	1,9
Passifs des contrats d'assurance	27 493	20,4	26 734	20,8	19 435	16,9
Passif net des fonds distincts	11 957	8,9	9 776	7,6	8 706	7,6
Autres passifs	11 642	8,7	11 529	9,0	9 593	8,4
Obligations subordonnées	1 378	1,0	1 884	1,5	2 564	2,2
Capitaux propres	14 680	10,9	13 587	10,6	11 727	10,2
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>134 658 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>128 657 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>114 666 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

#### ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2016, l'actif total de la Fédération se chiffrait à 134,7 G\$, en hausse de 6,0 G\$, ou de 4,7 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une croissance de 14,0 G\$, ou de 12,2 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. À l'origine de cette croissance, soulignons la progression de l'actif net des fonds distincts, celle des valeurs mobilières ainsi que celle des prêts et acceptations nets.

## TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2016, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 1,2 G\$, en hausse de 206 M\$, ou de 20,5 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une baisse de 226 M\$, ou de 18,3 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'élevaient à 52,7 G\$, comparativement à un volume de 51,2 G\$ enregistré à la fin de 2015, soit une progression de 1,5 G\$, ou de 2,9 %. Les activités de marché et de dépôts de la Fédération expliquent cette augmentation.

## PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

### Prêts

Au 31 décembre 2016, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 52,4 G\$, en hausse de 1,4 G\$, ou de 2,7 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à un accroissement de 4,3 G\$, ou de 9,2 %, enregistré un an plus tôt. Parmi les différentes catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 15, on retrouve les prêts consentis aux entreprises et aux gouvernements, qui comptaient 63,5 % du portefeuille total de la Fédération au 31 décembre 2016. Leur encours s'élevait à cette date à 33,4 G\$, en baisse de 279 M\$, ou de 0,8 %, depuis le 31 décembre 2015, en regard d'une hausse de 3,0 G\$, ou de 9,6 %, obtenue un an auparavant. Les prêts aux caisses membres, inclus dans les prêts consentis aux entreprises et aux gouvernements, ont diminué de 79 M\$, pour s'établir à 23,9 G\$.

### TABLEAU 15 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
Hypothécaires résidentiels	3 486 \$ 6,6 %	2 861 \$ 5,6 %	2 367 \$ 5,0 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 720 29,9	14 697 28,7	13 827 29,5
Aux entreprises et aux gouvernements	33 427 63,5	33 706 65,7	30 749 65,5
<b>52 633 100,0 %</b>	<b>51 264 100,0 %</b>	<b>46 943 100,0 %</b>	
Provision pour pertes sur prêts	(192)	(180)	(163)
<b>Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs</b>	<b>52 441 \$</b>	<b>51 084 \$</b>	<b>46 780 \$</b>
Prêts garantis ou assurés <sup>(2)</sup>	5 196 \$	5 553 \$	4 608 \$
Prêts garantis ou assurés <sup>(2)</sup> en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	9,9 %	10,8 %	9,8 %

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

<sup>(2)</sup> Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui constituaient 29,9 % du portefeuille total des prêts de la Fédération au 31 décembre 2016, ont crû de 1,0 G\$, ou de 7,0 %, sur une base annuelle, pour totaliser 15,7 G\$ au terme de l'exercice, comparativement à une hausse de 870 M\$, ou de 6,3 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Les prêts des Services de cartes et Monétique sont principalement responsables de cette croissance, grâce, notamment, à l'augmentation des prêts liés au financement automobile et aux biens durables.

L'encours des prêts hypothécaires de la Fédération, qui constituaient 6,6 % de son portefeuille total, se chiffrait à 3,5 G\$, soit une hausse de 625 M\$, ou de 21,8 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à un accroissement de 494 M\$, ou de 20,9 %, enregistré un an auparavant.

## QUALITÉ DU CRÉDIT

Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 95 M\$, en hausse de 10 M\$, ou de 11,8 %, depuis le 31 décembre 2015, comparativement à une progression de 9 M\$, ou de 11,8 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'élevait à 0,18 % au terme de cet exercice, une légère hausse par rapport au ratio de 0,17 % en 2015. La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les prêts garantis ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics comptaient 9,9 % de son portefeuille de prêts total, au 31 décembre 2016.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 59 à 62 de ce rapport de gestion.

## DÉPÔTS

### TABLEAU 16 – DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2016				2015 <sup>(1)</sup>		2014 <sup>(1)</sup>		
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total		Total		Total	
Particuliers	2 623 \$	51 \$	1 143 \$	3 817 \$	8,1 %	2 518 \$	5,3 %	2 055 \$	5,0 %
Entreprises et gouvernements	2 642	-	34 138	36 780	78,5	38 925	81,2	33 535	81,5
Institutions de dépôts et autres	2 664	-	3 641	6 305	13,4	6 479	13,5	5 532	13,5
<b>Total des dépôts</b>	<b>7 929 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>38 922 \$</b>	<b>46 902 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>47 922 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>41 122 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts de la Fédération s'élevait à 46,9 G\$, en baisse de 1,0 G\$, ou de 2,1 %, comparativement à une augmentation de 6,8 G\$, ou de 16,5 %, enregistrée au 31 décembre 2015. Cette diminution des dépôts de la Fédération provient principalement du recul du portefeuille de dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constitue sa principale source de financement. Ce dernier composait 78,5 % de l'encours total du portefeuille de dépôts à la fin de l'exercice 2016. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements se chiffraient à 36,8 G\$ au 31 décembre 2016, soit un repli de 2,1 G\$, ou de 5,5 %, depuis le 31 décembre 2015, en regard d'une hausse de 5,4 G\$, ou de 16,1 %, observée à la fin de l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par les échéances de titres émis sur les marchés américains, canadien et européen.

Dans le cas des dépôts en provenance des particuliers, ils ont progressé de 1,3 G\$, ou de 51,6 %, sur une base annuelle, pour totaliser 3,8 G\$ à la fin de l'exercice 2016, en regard d'une hausse de 463 M\$, ou de 22,5 %, observée durant l'année précédente. Enfin, les dépôts des institutions de dépôts et d'autres sources s'établissaient à 6,3 G\$ au 31 décembre 2016, en baisse de 174 M\$, ou de 2,7 %, depuis la fin de 2015, comparativement à une majoration de 947 M\$, ou de 17,1 %, enregistrée un an auparavant. Les dépôts des caisses membres, inclus dans les dépôts des institutions de dépôts et d'autres sources, ont progressé de 41 M\$ pour s'établir à 5,0 G\$.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 68 et 69, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité de la Fédération est traitée aux pages 66 et 67.

## CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élevaient à 14,7 G\$, soit une augmentation de 1,1 G\$, ou de 8,0 %, en regard d'un accroissement de 1,9 G\$, ou de 15,9 %, observé à la fin de 2015. Les excédents nets de l'exercice 2016 après ristournes aux caisses membres totalisant 1 173 M\$ et les émissions de 596 M\$ de parts de capital de la Fédération, nettes des frais d'émission, ont été des sources de cette croissance. Les versements aux caisses membres de 555 M\$ ainsi que la rémunération de 135 M\$ sur les parts de capital de la Fédération ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

## 3.2 GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 à 15 %.

### Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier, et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble des composantes du Mouvement et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

### Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté la haute direction, par le biais du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de fonds propres suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers* émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, l'AMF a exigé que le Mouvement Desjardins respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1A. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, l'AMF a exigé que le Mouvement respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014. L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I). En sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux.

Dans ce cadre, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins.

Ces fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et présentée en déduction des fonds propres. Cette dernière est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

De même, certaines filiales incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins, dont les sociétés d'assurance, sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux qui pourraient limiter la capacité du Mouvement Desjardins à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III.

TABLEAU 17 - SOMMAIRE DES RATIOS RÉGLEMENTÉS PAR L'AMF EN VERTU DE L'ACCORD DE BÂLE III<sup>(1)(2)</sup>

	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I <sup>(3)</sup>	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratio de fonds propres et de levier au 31 décembre 2016 du Mouvement Desjardins
Fonds propres de la catégorie 1A	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	17,3 %
Fonds propres de la catégorie 1	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	17,3
Total des fonds propres	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	17,9
Ratio de levier	> 3,0	s.o.	> 3,0	s.o.	> 3,0	8,1

<sup>(1)</sup> Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

<sup>(2)</sup> Le ratio de levier est calculé conformément à la directive sur les exigences publiques au titre du ratio de levier de Bâle III émise par l'AMF et se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions sur opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les autres expositions hors bilan.

<sup>(3)</sup> En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Évolution future de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB).

À cet effet, le CBCB a publié, en décembre 2014, deux documents consultatifs intitulés *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et « Révision de l'approche standard pour le risque de crédit » : ce dernier a été revu une deuxième fois en décembre 2015. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les institutions financières. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est toujours fondé sur l'Accord de Bâle I. La nouvelle approche standardisée pour le risque de crédit vise à réduire la dépendance aux agences de notation et à améliorer la sensibilité à certains risques.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la révision du cadre de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur de la charge AEC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le CBCB exigera des institutions financières qu'elles présentent l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019. L'AMF n'a pas encore établi de calendrier à cet effet.

Le 4 mars 2016, le CBCB a déposé un document consultatif, qui propose une nouvelle approche de calcul du capital réglementaire pour le risque opérationnel, nommé *Standardised Measurement Approach for operational risk*. Cette nouvelle approche remplacerait l'approche standard actuellement décrite dans la ligne directrice alors que l'approche des mesures avancées serait retirée.

Le CBCB a publié le 24 mars 2016 un document concernant la révision des approches de notation interne. L'objectif est de mieux encadrer l'utilisation de ces approches en éliminant l'option d'utiliser celles-ci pour certains portefeuilles, en mettant en place des seuils sur certains paramètres de risques et en balisant davantage la modélisation des paramètres de certains portefeuilles éligibles à la notation interne dans la perspective d'en diminuer la volatilité.

Le 6 avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III et réaffirme l'exigence réglementaire minimale de 3 %. Toutefois, il examine la possibilité d'imposer de plus grandes exigences aux banques d'importance systémique mondiale. Ce rehaussement des exigences ne s'applique pas au Mouvement Desjardins, qui n'est pas désigné comme une banque d'importance systémique mondiale. Aucune banque canadienne n'a reçu cette désignation jusqu'à présent.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est requise à partir de 2018.

Le 11 juillet 2016, le CBCB a révisé les règles finales du cadre de la titrisation publiées en décembre 2014 dans le document intitulé *Revisions to the securitisation framework*, qui seront mises en œuvre à partir de janvier 2018. Cette mise à jour vise, entre autres, un traitement qui respecte les exigences de simplicité, transparence et comparabilité.

Le CBCB a publié en octobre 2016, un document de travail sur les options de traitement réglementaire à long terme des provisions comptables, compte tenu des changements aux normes sur les provisions comptables selon l'IFRS 9, qui seront mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui rendent obligatoire l'utilisation d'un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues plutôt que sur les pertes subies. Un document consultatif proposant de maintenir le traitement réglementaire actuel des provisions comptables durant une période de transition a également été publié par le CBCB. Par conséquent, ce dernier pourrait instaurer une mesure de transition pour tenir compte de l'incidence de ce changement sur les fonds propres réglementaires.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires en lien avec la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

## Respect des exigences

Au 31 décembre 2016, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 17,3 %, de 17,3 % et de 17,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,1 %. Le Mouvement Desjardins a une très bonne capitalisation, son ratio de fonds propres de la catégorie 1A se situant au-dessus de sa cible de 15 %.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2016.

Il est à noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Fédération sera soumise aux exigences de la ligne directrice de l'AMF sur la suffisance de fonds propres. La Fédération répond actuellement à ces exigences ainsi qu'aux cibles internes établies. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres de la Fédération, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient de 15,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,4 %. La Fédération peut, sur décision du conseil d'administration, effectuer un appel de capital auprès de ses caisses membres notamment aux fins de répondre aux exigences ou demandes d'un organisme de réglementation ou d'une agence de notation, relativement à la suffisance du capital de la Fédération ou d'une personne morale ou société contrôlée par cette dernière, ou de respecter un engagement de nature financière de la Fédération consenti à l'égard de l'une d'elles.

## Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres du Mouvement, les fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

TABLEAU 18 – PRINCIPALES COMPOSANTES DES FONDS PROPRES

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A <sup>(1)</sup>	Catégorie 1B <sup>(1)</sup>	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserves et excédents non répartis</li> <li>Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>Parts de capital de la Fédération</li> <li>Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif</li> <li>Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Provisions collectives admissibles</li> <li>Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif</li> <li>Parts de qualification admissibles</li> <li>Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Goodwill</li> <li>Logiciels</li> <li>Autres actifs incorporels</li> <li>Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes</li> <li>Déficit de provisions</li> </ul>		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(3)</sup></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> <li>Instrument financier subordonné</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

<sup>(2)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle attribuable aux différentes catégories de fonds propres est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(3)</sup> Correspondant à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

TABLEAU 19 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES, ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES ET RATIOS DE FONDS PROPRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	18 720 \$	17 354 \$
Fonds propres de la catégorie 1	18 732	17 371
<b>Total des fonds propres</b>	<b>19 343</b>	<b>18 700</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>		
Risque de crédit	78 778 \$	74 845 \$
Risque de marché	1 810	2 157
Risque opérationnel	13 315	13 032
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques avant la charge d'ajustement et le seuil</b>	<b>93 903 \$</b>	<b>90 034 \$</b>
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et ajustement transitoire en fonction du seuil <sup>(1)(2)</sup>	14 241	18 450
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>108 144 \$</b>	<b>108 484 \$</b>
<b>Ratios et exposition du ratio de levier</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	17,3 %	16,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	17,3	16,0
Total des fonds propres	17,9	17,2
Levier	8,1	7,8
<b>Exposition du ratio de levier</b>	<b>230 472 \$</b>	<b>222 825 \$</b>

<sup>(1)</sup> Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF. Le seuil est présenté pour tenir compte des actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge AEC en ce qui concerne les fonds propres.

<sup>(2)</sup> Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils sont respectivement de 64 %, de 71 % et de 77 %, tout comme en 2015. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 tel que prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisant 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de ce type d'instrument financier tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

Au cours de l'exercice 2016, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital pour un produit net des frais d'émission de 496 M\$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital d'une valeur de 100 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital. Le 21 décembre 2016, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin de lui permettre d'émettre, au courant des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 250 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 24 janvier 2017. Soulignons par ailleurs que le 12 octobre 2016, la Fédération a procédé au rachat auprès des caisses aux fins d'annulation de la totalité des parts de capital de catégories B, C et D pour un montant total de 35 M\$.

De plus, le 27 octobre 2016, le conseil d'administration a autorisé la création d'une nouvelle catégorie de parts de capital G. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit la date de la fusion, les parts de capital CCD émises et en circulation ont été converties en parts de capital G émises aux membres de la Fédération. Les parts de capital CCD ne font plus partie du capital social autorisé de la Fédération depuis la date de la fusion.

Le 10 novembre 2016, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets de 455 M\$ à l'égard des parts de capital CCD. Également, le 8 décembre 2016, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégories FIN5 et INV pour un montant respectif de 92 M\$ et 8 M\$.

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F d'un montant de 500 M\$.

Le 4 novembre 2016, la Caisse Centrale, fusionnée avec la Fédération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a procédé à des rachats de parts aux fins d'annulation pour un montant de 60 M\$.

Au cours de l'exercice 2016, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 131 points de base par rapport à l'an dernier. La croissance des excédents et des réserves de même que l'émission de parts de capital ont contribué à l'augmentation de ce ratio. À l'inverse, l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et des participations significatives dans des entités financières a entraîné une baisse du ratio.

#### TABLEAU 20 – ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>		
Solde au début de l'exercice	17 354 \$	15 263 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(1)</sup>	1 924	1 718
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	45	(123)
Parts de capital de la Fédération <sup>(2)</sup>	598	1 058
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(393)	(210)
Participations ne donnant pas le contrôle	(15)	1
Déductions	(793)	(353)
Solde à la fin de l'exercice	18 720	17 354
<b>Fonds propres de la catégorie 1B</b>		
Solde au début de l'exercice	17	24
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	12	17
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1</b>	18 732	17 371
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>		
Solde au début de l'exercice	1 329	2 092
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(686)	(582)
Provisions collectives admissibles	(30)	(9)
Déductions	-	(172)
Solde à la fin de l'exercice	611	1 329
<b>Total des fonds propres</b>	19 343 \$	18 700 \$

<sup>(1)</sup> Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(2)</sup> Montant net des frais d'émission.

## 3.3 ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

### BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2016, la Fédération administrait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 428,1 G\$, soit une hausse annuelle de 17,2 G\$, ou de 4,2 %, comparativement à une augmentation de 33,0 G\$, ou de 8,7 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 59,5 G\$ à l'issue de l'exercice 2016, en regard d'un volume de 53,6 G\$ observé au 31 décembre 2015, ce qui représente une croissance de 5,9 G\$, ou de 11,1 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 6,0 G\$, ou de 12,6 %, affichée un an auparavant.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé.

**TABLEAU 21 – BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015	2014
<b>Biens sous gestion</b>			
Institutions et particuliers	12 205 \$	11 595 \$	10 223 \$
Fonds de placement <sup>(1)</sup>	47 285	41 966	37 340
<b>Total des biens sous gestion</b>	<b>59 490 \$</b>	<b>53 561 \$</b>	<b>47 563 \$</b>
<b>Biens sous administration</b>			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	326 798 \$	321 401 \$	291 836 \$
Fonds de placement <sup>(1)</sup>	101 308	89 457	86 000
<b>Total des biens sous administration</b>	<b>428 106 \$</b>	<b>410 858 \$</b>	<b>377 836 \$</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

### INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses membres et ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

### GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

### ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

### ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

### Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

La Fédération détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé. Ces fiducies ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens.

Ces fiducies disposaient d'actifs s'élevant à environ 6 354 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 6 392 M\$ au 31 décembre 2015, et ne possédaient aucun capital propre. La Fédération a participé pour un montant de 1 193 M\$ à une facilité de financement de marge (FFM) qui est venue à échéance en décembre 2016 et détenait des billets d'une juste valeur de 807 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 801 M\$ à la fin de l'année précédente. La note complémentaire 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés contient plus de renseignements à ce sujet.

### Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Pour procéder à ces opérations de titrisation, la Fédération acquiert des droits dans la titrisation des prêts hypothécaires auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins. Elle regroupe ensuite les prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL, sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis peut les céder à la FCH. Les droits acquis ne répondent toutefois pas aux critères de constatation puisque les caisses membres conservent la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ceux-ci. Par ailleurs, la Fédération traite ces transferts comme des opérations de financement garanti. La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

## 4.0 GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

### 4.1 FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

### PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

Les principaux risques et les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque en croissance ou en évolution qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins advenant leur réalisation. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques, les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

#### Évolutions technologiques

L'industrie des services financiers est en mutation. L'environnement d'affaires s'est modifié rapidement au cours des dernières années avec l'arrivée de compétiteurs non conventionnels issus du monde des technologies offrant des services de paiement et de financement alternatifs et efficaces. Ces compétiteurs possèdent des moyens technologiques flexibles et un cadre réglementaire parfois plus simple. L'avènement des fintech a mené les joueurs traditionnels du secteur financier à se positionner sur ces nouveaux marchés et à revoir leurs modes opérationnels pour favoriser l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque stratégique, notamment avec la révision et la diversification de ses produits, de ses services et de ses canaux de distribution pour répondre aux besoins évolutifs de ses membres et de ses clients. Le Mouvement Desjardins a d'ailleurs formalisé cette démarche en faisant évoluer ses structures opérationnelles de façon à favoriser l'innovation et l'agilité organisationnelle.

## Cybersécurité

L'accélération des environnements d'affaires virtuels et leur complexité, tant en ce qui a trait aux activités bancaires qu'aux assurances et à la gestion de patrimoine, augmentent l'exposition de l'organisation au risque sur le plan de la cybersécurité. Bien que l'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques, leur réalisation pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats financiers et la réputation du Mouvement Desjardins. Par exemple, l'évolution des modes de paiement vers des approches interactives et virtuelles augmente le risque de fraude externe quant à l'intégrité des données alors qu'une instabilité des plateformes transactionnelles pour les membres et les clients peut entraîner un bris de confiance et des répercussions négatives sur les activités d'affaires.

## Évolutions réglementaires

Le Mouvement Desjardins est soumis à un environnement réglementaire complexe, varié et évolutif ainsi qu'à une surveillance accrue des autorités réglementaires, notamment en raison de son statut d'IFIS-I et de ses opérations dans l'ensemble des provinces canadiennes et aux États-Unis. L'organisation dispose d'importantes ressources dédiées au suivi, à l'analyse et à l'application des différentes exigences légales et réglementaires liées à ses activités et à sa nature coopérative. Cependant, ces changements et leur complexité exposent le groupe à un risque accru de non-conformité ainsi qu'à l'incertitude des répercussions que ces changements pourraient avoir sur les pratiques d'affaires et les résultats financiers. Notons en particulier les travaux de mise à jour de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, la poursuite de l'implantation et la vigie des changements proposés par le Comité de Bâle pour les approches standardisées d'évaluation des risques du premier pilier ainsi que la mise à jour de la norme relative au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Différentes évolutions sont également envisagées dans l'IFRS 9 qui intègre une vision prospective dans le calcul des provisions pour pertes sur créances (implantation 2018), et l'IFRS 17, sur le plan de l'assurance qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels (implantation prévue en 2020). Ces nouvelles normes pourraient affecter les résultats financiers de l'organisation.

## Endettement des ménages et évolution du marché immobilier

Un ralentissement de l'économie pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Plusieurs éléments sont récemment venus augmenter l'incertitude économique, notamment la montée des courants protectionnistes aux États-Unis et en Europe. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui demeure ferme malgré certains signes de ralentissement et l'effet incertain à venir du nouveau resserrement des règles d'octroi hypothécaire comprenant entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt du financement pour les prêts hypothécaires assurés. Bien que le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, l'importance de son portefeuille et sa concentration au Québec expose le groupe à une chute du marché de l'immobilier.

## Conjoncture de faible taux d'intérêt

Les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux très bas depuis la reprise à la suite de la crise financière de 2008, allant même en territoire négatif dans certains cas au niveau international, notamment en Europe et au Japon. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition pour les dépôts s'accentue, alors que plusieurs épargnants à la recherche de rendement délaisse les produits bancaires classiques au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins est actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. Cependant, une conjoncture de faible taux d'intérêt persistante ou encore une baisse des taux en territoire négatif au Canada pourrait augmenter le risque de taux d'intérêt de l'organisation et affecter les résultats financiers.

## Risques géopolitiques

L'environnement géopolitique est en transformation. Le Brexit sonnant le retrait de la Grande-Bretagne de la zone euro et l'élection américaine reflètent la montée de courants protectionnistes au niveau international. La réouverture des accords commerciaux de l'Euro et de l'ALENA et l'avenir de l'Accord de partenariat transpacifique créent de l'incertitude sur la dynamique des échanges commerciaux internationaux et pourraient affecter les exportations canadiennes et québécoises. Par ailleurs, le resserrement des lois et accords sur l'immigration et l'accueil des réfugiés est susceptible de créer des entraves à la circulation des individus. Ces éléments contribuent également à l'augmentation de l'incertitude quant à la stabilité politique et à l'évolution de la conjoncture économique mondiale.

## Communication et information

Les canaux de communication et la façon de communiquer ont grandement évolué avec les médias sociaux. Le Mouvement Desjardins s'inscrit activement dans ce courant en communiquant directement auprès de ses membres et de ses clients afin de les rejoindre et d'être à l'écoute pour mieux les servir et développer des produits et services innovants répondant à leurs besoins. La rapidité d'évolution des façons de communiquer présente un risque d'évolution stratégique pour l'organisation qui se doit de se renouveler continuellement afin de trouver les meilleurs moyens d'échanger et d'informer ses membres et ses clients et d'adapter le développement et la mise en marché de ses produits et services. Par ailleurs, la diffusion en temps réel d'information est susceptible d'accroître le risque de réputation de l'organisation advenant des problématiques réelles ou fictives par exemple au niveau de la performance de ses plateformes transactionnelles avec ses membres et ses clients.

## AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

### Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

### Taux de change

Les variations des taux de change des devises du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. Les variations du dollar canadien pourraient aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

### Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la FED ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.

### Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.

### Estimations comptables critiques et normes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS. Les conventions et les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Il peut s'avérer difficile de prévoir les changements que l'IASB apporte de temps à autre à ces normes, lesquelles régissent l'établissement des états financiers consolidés. Or, ces changements peuvent avoir une incidence importante sur la comptabilisation et la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins.

### Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché

Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

### Capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et il existe une forte rivalité à cet égard dans le secteur des services financiers. Le Mouvement a à sa disposition tous les leviers nécessaires pour continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de sa haute direction.

### Concentration géographique

Les activités de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2016, les prêts qu'elle avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 88,3 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les actifs problématiques et les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- le niveau de la demande des produits et services;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

### Acquisitions et partenariats

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

L'intégration des activités canadiennes de State Farm au sein du Mouvement Desjardins se déroule de façon satisfaisante, notamment au niveau du regroupement des fonctions liées ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. De même, l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture se déroule comme convenu. Cependant, la réalisation complète des avantages attendus par le Mouvement Desjardins dépendra de la capacité de celui-ci à concrétiser les occasions de croissance. Il demeure un risque que le Mouvement éprouve des problèmes d'ici la fin du processus d'intégration et de transition, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Rien ne garantit le maintien des cotes et des perspectives y afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par ces agences. De plus, une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers du Mouvement.

### Autres facteurs

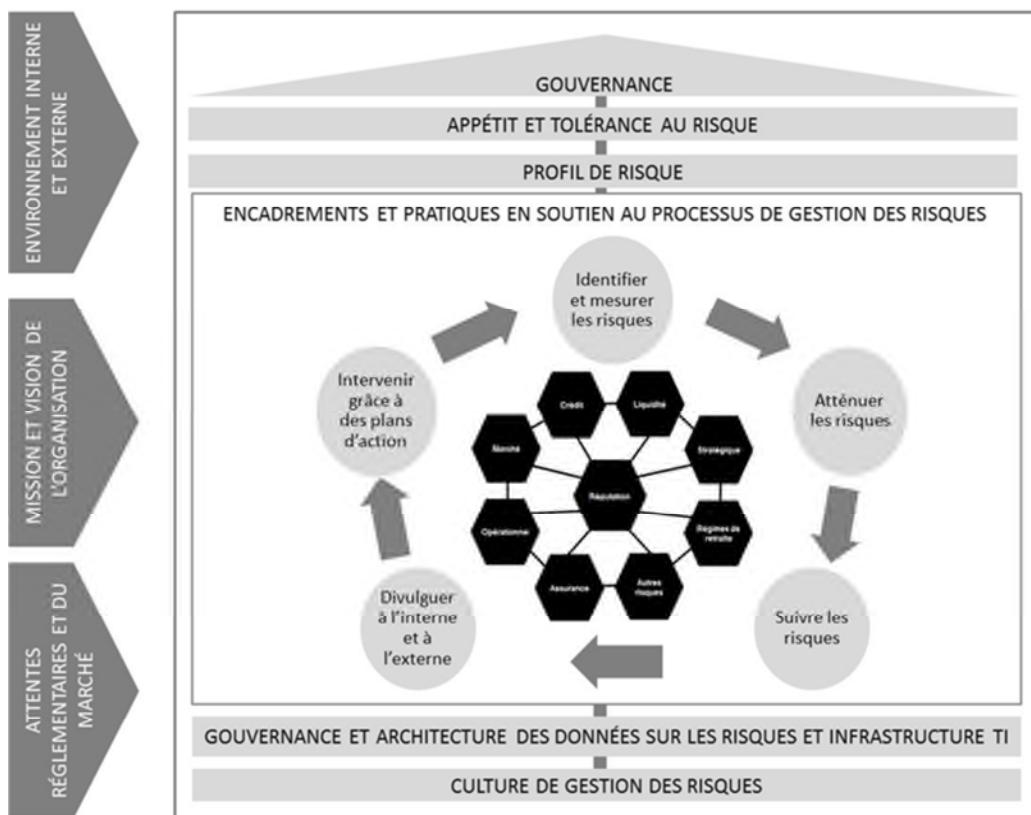
D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

## 4.2 GESTION DES RISQUES

### CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



## IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques auxquels le Mouvement Desjardins est confronté et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	-----------------	--

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité de la Fédération sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de la solidité financière du Mouvement et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

## MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrées à l'ensemble de l'organisation.

### Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération, dont notamment celui des Services de cartes et Monétique. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins. En ce qui a trait à la Fiducie Desjardins inc., un exercice de simulations de crise distinct est réalisé pour celle-ci, puisqu'elle est assujettie à la réglementation du BSIF et les résultats de cette analyse sont intégrés par la suite aux résultats de l'exercice du Mouvement.

Cet exercice est arrimé à la planification financière et à la planification de la capitalisation du Mouvement Desjardins, dont les projections sont effectuées sur un horizon de quatre années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2016, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une fin de cycle d'expansion aux États-Unis, de l'éclatement d'une bulle immobilière au Canada ainsi que d'une amplification de la sous-performance économique du Québec. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeuraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit et de tolérance au risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion intégrée des risques, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

### Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risque du Mouvement Desjardins, les activités telles que le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome des résultats obtenus par l'équipe de modélisation et assure la mise en œuvre adéquate du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

## COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration de la Fédération. Ces rapports fournissent l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques.

## APPÉTIT ET TOLÉRANCE AU RISQUE

L'appétit et la tolérance au risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque établit les orientations du Mouvement Desjardins en matière de prise et de gestion des risques dont :

- des pratiques d'affaires qui reflètent ses valeurs;
- des actions fondées sur une perspective à long terme et cohérentes avec sa nature coopérative;
- des activités pour lesquelles les risques sont compris et gérés adéquatement;
- la recherche d'un niveau de rentabilité en équilibre avec les besoins des membres et des clients et la solidité financière du Mouvement;
- le maintien de sa réputation et la confiance de ses membres, de ses clients et de ses partenaires.

Le cadre d'appétit et de tolérance au risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque et d'assurer qu'il reflète les valeurs et les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation.

Sur une base annuelle, en plus de l'élaboration des encadrements et des suivis dans le cadre de la gestion courante, la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) communique les grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque aux composantes, et soutient celles-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites de tolérance proposés. De pair avec la PVPGR, les responsables des indicateurs à l'intérieur des composantes proposent les évolutions en tenant compte des grandes orientations en matière d'appétit et de tolérance au risque. La politique d'appétit et de tolérance au risque du Mouvement est révisée et adoptée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Sur une base trimestrielle, les responsables des indicateurs fournissent à la PVPGR les résultats aux fins du suivi. Les responsables analysent et commentent les indicateurs et la PVPGR communique au moyen d'un tableau agrégé l'information au comité de gestion intégrée des risques, au comité de direction du Mouvement et à la commission Gestion des risques de la Fédération. En cas de dépassement d'un seuil de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un suivi est effectué et, au besoin, le déclenchement de premières actions ou l'établissement d'un plan d'action est exécuté. Dans le cas de dépassement de la limite de tolérance d'un ou de plusieurs indicateurs, un plan d'action est mis en œuvre et déployé rapidement. Un mécanisme d'escalade est aussi en place et permet de transmettre l'information aux instances concernées.

## CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre et de discuter ouvertement des risques et d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et la première vice-présidence Gestion des risques donnent le ton en encourageant des comportements de prise de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit et la tolérance au risque du Mouvement. La culture de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

La culture de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir la culture de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants de la gestion des risques sous-tendent la culture de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
  - l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
  - une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
  - un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
  - l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
  - la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
  - une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

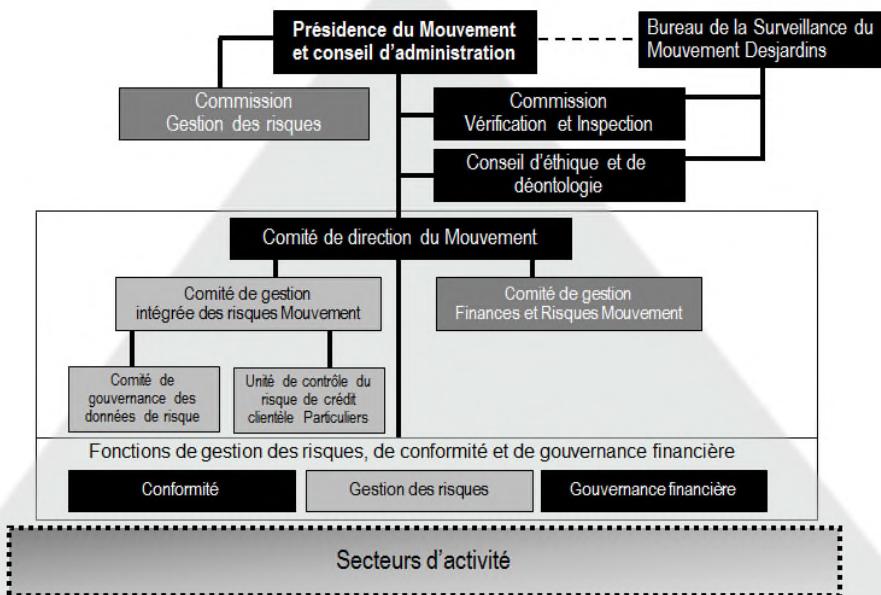
## La rémunération liée à la culture de gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

## GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



**Le conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection et le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2016 de la Fédération.

**Le comité de direction du Mouvement Desjardins** doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ces responsabilités, il dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques, des secteurs d'activité et d'experts du Mouvement. Ces comités sont eux-mêmes soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques. Ils assurent la supervision et la surveillance des processus au moyen desquels les risques sont identifiés, mesurés, encadrés, atténués et suivis ainsi que la production de rapports.

Le **comité de gestion intégrée des risques** est soutenu notamment par le Comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de gestion intégrée des risques est également soutenu par l'Unité de contrôle du risque de crédit, qui participe activement à l'élaboration, à la sélection, à la mise en œuvre et à la validation des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires. Cette unité a également comme mandat d'effectuer une surveillance des modèles de notation et de les contrôler, et elle est responsable de la révision permanente des modèles et des modifications qui leur sont apportées.

#### Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3 <sup>e</sup> ligne de défense	
<b>Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins</b>	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>e</sup> ligne de défense.
2 <sup>e</sup> ligne de défense	
<b>Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle</b>	Responsable de soutenir la 1 <sup>re</sup> ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1 <sup>re</sup> ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1 <sup>re</sup> ligne de défense	
<b>Propriétaire du processus</b> (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
<b>Mandataire</b>	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

#### 1<sup>re</sup> ligne de défense

La 1<sup>re</sup> ligne de défense est plus précisément imputable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découlent. Elle est donc responsable :

- d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- d'identifier les contrôles en place, de les analyser et de dégager une conclusion sur leur suffisance et leur qualité;
- de concevoir et de mettre en place des contrôles, de les exécuter et d'en faire le suivi;
- d'identifier les changements pouvant influencer le niveau de risque des activités du processus qui lui sont confiées et d'en mesurer l'incidence;
- d'identifier, de concevoir et de faire le suivi des indicateurs permettant de gérer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- de produire le profil de risque des processus qui lui sont confiés et d'en rendre compte;
- de participer aux activités de revue critique effectuées par la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> ligne de défense et d'apporter les correctifs, si requis;
- de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux données sur les risques et à la divulgation des risques ainsi qu'au dispositif de gouvernance, et d'en tenir compte lors de son processus de planification stratégique et budgétaire et lors de la conception et de la réalisation d'initiatives nouvelles.

#### 2<sup>e</sup> ligne de défense

La **PVPGR** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La 2<sup>e</sup> ligne de défense peut s'appuyer sur les travaux réalisés par des programmes experts ciblés, lesquels constituent également cette ligne de défense. Ces programmes experts, bien qu'ayant chacun une mission distincte en raison de leur expertise, permettent d'encadrer et de gérer adéquatement certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement. Ces programmes experts sont la gouvernance financière, la continuité des affaires, la gouvernance et la qualité des données de risque, la conformité, le risque technologique, l'impartition et la criminalité financière.

#### 3<sup>e</sup> ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

## ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres du Mouvement.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année à l'échelle du Mouvement Desjardins pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et de ses systèmes en ce qui a trait aux saines pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

## RISQUE DE CRÉDIT

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.*

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 38,9 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2016, comparativement à 39,4 % à la fin de 2015. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

### GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

#### Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de règles, de pratiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

#### Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

#### Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Pour la clientèle des particuliers, des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 22 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

**TABLEAU 22 – PROBABILITÉS DE DÉFAUT DES PARTICULIERS PAR NIVEAUX DE RISQUE**

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % – 0,14 %
Très faible	0,15 % – 0,49 %
Faible	0,50 % – 2,49 %
Moyen	2,50 % – 9,99 %
Élevé	10,00 % – 99,99 %
Défaut	100,00 %

*Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes*

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes s'articulent principalement autour de deux comités de gestion, selon les éléments en question. Un troisième comité est responsable d'autres éléments importants tels que l'approbation des nouveaux modèles ou les modifications importantes à un modèle existant. Ce comité doit aussi prendre connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autoriser les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

**TABLEAU 23 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX PARTICULIERS<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016			2015	
	ECD			Total	Total
	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail		
Excellent	243 \$	16 558 \$	173 \$	16 974 \$	679 \$
Très faible	336	2 765	449	3 550	16 312
Faible	538	5 870	1 730	8 138	10 555
Moyen	43	1 040	2 018	3 101	3 948
Élevé	6	1 198	173	1 377	681
Défaut	4	105	38	147	89
<b>Total</b>	<b>1 170 \$</b>	<b>27 536 \$</b>	<b>4 581 \$</b>	<b>33 287 \$</b>	<b>32 264 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

**TABLEAU 24 – EXPOSITIONS AUX PARTICULIERS PAR TRANCHES DE RISQUE<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016							2015	
	Tranches de risque							Total	Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres		
Prêts hypothécaires	- \$	- \$	11 \$	- \$	132 \$	- \$	- \$	143 \$	124 \$
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	-	-	-	-	1 463	74	1	1 538	1 495
<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 595 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>1 681 \$</b>	<b>1 619 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

**TABLEAU 25 – EXPOSITIONS AUX ENTREPRISES, AUX EMPRUNTEURS SOUVERAINS ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES PAR TRANCHES DE RISQUE<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016							2015	
	Tranches de risque							Total	Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres		
Emprunteurs souverains	694 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	694 \$	772 \$
Institutions financières	-	25 059	-	-	-	25	-	25 084	31 867
Entreprises	-	-	-	420	-	11 022	208	11 650	10 860
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1 308	47	13	1 368	1 122
<b>Total</b>	<b>694 \$</b>	<b>25 059 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>11 094 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>38 796 \$</b>	<b>44 621 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

### Clientèle de détail

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à la clientèle de détail.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

### Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

### **Atténuation du risque de crédit**

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par la PVPGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2016, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 9,9 % du total des prêts bruts, comparativement à 11,5 % à la fin de 2015.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

### **Allègement relatif à un prêt**

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

### **Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés**

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

## Situations de défaut

Un emprunteur ou une contrepartie est considéré en défaut dans certaines situations définies par les encadrements. Conformément à la définition réglementaire de la ligne directrice de l'AMF, ces situations incluent notamment les retards de paiement de plus de 90 jours, les dépassements non autorisés de limite de plus de 90 jours, les restructurations forcées, les faillites ou insolvabilités ou encore toute autre raison qui pousserait à croire qu'un emprunteur ne pourra rembourser en totalité sa dette sans recours à des mesures appropriées. Un emprunteur cesse d'être considéré en défaut dès lors que certaines conditions sont réunies.

## Suivi du portefeuille et reddition de comptes

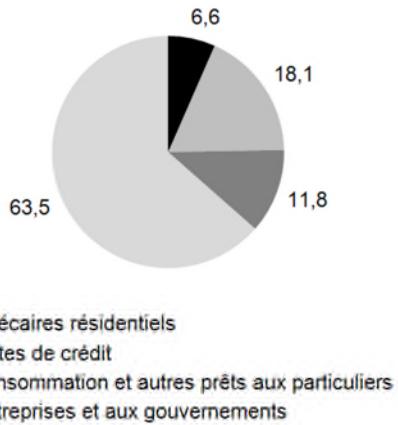
La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

## DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

### RÉPARTITION DES PRÊTS ET ACCEPTATIONS

Au 31 décembre 2016  
(en %)



Le tableau 26 présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs.

**TABLEAU 26 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS ET PAR SECTEURS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016		2015	
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Hypothécaires résidentiels	3 486 \$	2 \$	2 861 \$	3 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 720	82	14 697	73
Aux organismes publics <sup>(1)</sup>	1 037	-	1 863	-
Aux entreprises				
Agriculture	196	1	114	1
Mines, pétrole et gaz	201	-	332	-
Services publics	321	-	283	-
Construction	644	1	551	1
Fabrication	902	5	1 002	4
Commerce de gros	258	-	255	-
Commerce de détail	480	1	405	-
Transport	436	-	401	-
Industrie de l'information	196	-	164	-
Finance et assurances	24 254	-	23 552	-
Immobilier	3 510	1	3 266	1
Services professionnels	169	-	127	-
Gestion de sociétés	87	-	128	-
Services administratifs	39	-	47	-
Enseignement	6	-	3	-
Soins de santé	42	-	40	-
Arts et spectacles	91	-	91	-
Hébergement	89	1	73	-
Autres services	206	-	165	-
Autres entreprises	252	1	468	2
<b>Total des prêts aux entreprises</b>	<b>32 379 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>31 467 \$</b>	<b>9 \$</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>52 622 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>50 888 \$</b>	<b>85 \$</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prêts aux gouvernements.

Le graphique suivant présente les prêts douteux bruts. Au 31 décembre 2016, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 95 M\$, en hausse de 10 M\$ depuis le 31 décembre 2015. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,18 % au terme de l'exercice 2016, soit un résultat similaire au ratio de 0,17 % enregistré au 31 décembre 2015. La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

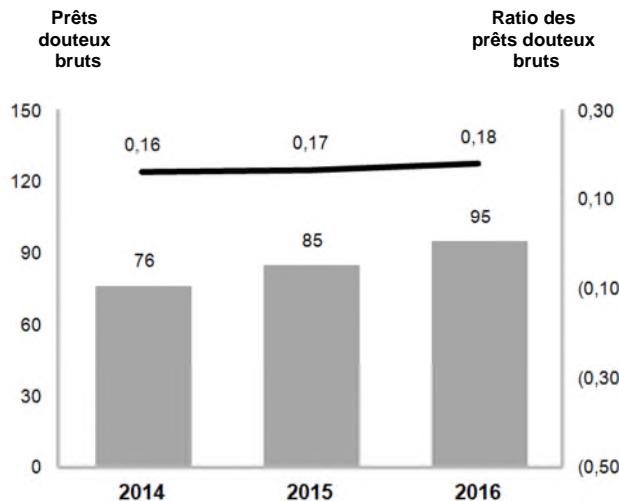
Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 5 M\$ au 31 décembre 2016, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 5,3 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 3,5 % au 31 décembre 2015.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 187 M\$ au 31 décembre 2016, en hausse par rapport à celle de 177 M\$ qui avait été enregistrée à la fin de 2015. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 46 M\$ au 31 décembre 2016 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé, soit une baisse de 45 M\$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2015. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » de ce rapport de gestion.

**PRÊTS DOUTEUX BRUTS**

(en M\$ et en pourcentage)



Le tableau 27 présente les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération.

**TABLEAU 27 – PRÊTS DOUTEUX BRUTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS**

Au 31 décembre

	2016		2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>
	Prêts et acceptations bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	3 486 \$	2 \$	0,06 %	- \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 720	82	0,52	-
Aux entreprises et aux gouvernements	33 427	11	0,03	5
<b>Total</b>	<b>52 633 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>90 \$</b>
En pourcentage des prêts et acceptations bruts		<b>0,18 %</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,16 %</b>
				<b>71 \$</b>

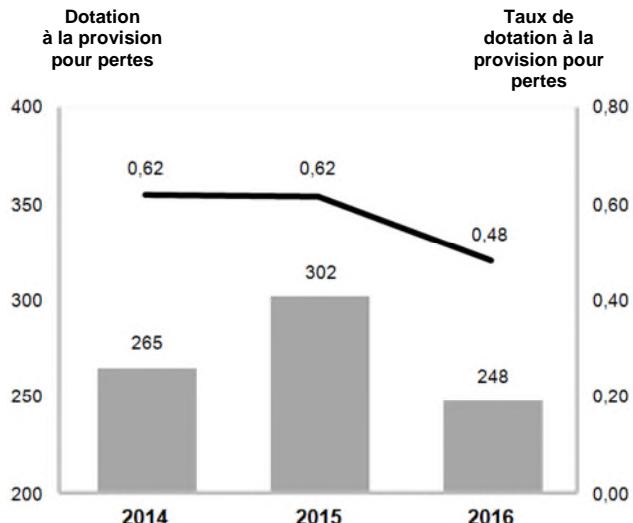
<sup>(1)</sup> Les données de 2015 et de 2014 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances de la Fédération s'est élevée à 248 M\$ pour 2016, en baisse de 54 M\$ par rapport à 2015. Cette diminution découle principalement d'une récupération de la provision collective due entre autres à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective. Le taux de dotation s'établissait à 0,48 % au terme de l'exercice 2016, en baisse par rapport au ratio de 0,62 % enregistré au 31 décembre 2015.

**DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES****SUR CRÉANCES**

(en M\$ et en pourcentage)

**Risque de contrepartie et d'émetteur**

*Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La PVPGP détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF et le BSIF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. De plus, en vue de l'établissement des limites d'exposition, la cote de crédit peut également tenir compte de modèles internes dépendamment de la catégorie de la contrepartie ou de l'émetteur. Selon la catégorie des contreparties et des émetteurs, ces limites ne peuvent dépasser un certain pourcentage des fonds propres de la catégorie 1A.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis. La situation sur le continent européen est néanmoins à surveiller. Certains pays de la zone euro pourraient avoir à recapitaliser leurs banques aux prises avec des actifs de mauvaise qualité sur leur bilan. De plus, les résultats des élections américaines créent de l'incertitude sur les marchés financiers et remettent en question les traités commerciaux internationaux.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation de la Fédération est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente pour la Fédération les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit de la Fédération sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

## RISQUE DE MARCHÉ

*Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

### Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGP a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

## GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 28 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 28 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUES (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,3 \$	0,2 \$	2,4 \$	- \$	0,2 \$	0,2 \$	0,8 \$	0,8 \$	0,1 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,3	1,9	0,1	0,2	0,4	1,1	1,1	-	0,2	0,4	1,1
Taux d'intérêt	3,0	3,2	5,2	1,7	2,6	3,7	5,9	5,9	2,0	3,0	3,7	2,0
Risque spécifique de taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	3,0	4,6	7,3	2,3	6,1	8,8	12,6	12,6	3,7	3,0	8,8	3,7
Effet de diversification <sup>(2)</sup>	(3,4)	(5,0)	S. o. <sup>(3)</sup>	S. o. <sup>(3)</sup>	(6,5)	(9,3)	S. o. <sup>(3)</sup>	S. o. <sup>(3)</sup>	S. o. <sup>(3)</sup>	(3,4)	(5,0)	S. o. <sup>(3)</sup>
VaR globale	3,0 \$	3,3 \$	5,2 \$	1,7 \$	2,6 \$	3,8 \$	6,1 \$	6,1 \$	2,0 \$	3,0 \$	3,3 \$	5,2 \$
VaR globale en période de tension	8,7 \$	9,1 \$	13,3 \$	4,2 \$	6,5 \$	11,4 \$	17,2 \$	17,2 \$	6,5 \$	8,7 \$	9,1 \$	13,3 \$

<sup>(1)</sup> Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

<sup>(2)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(3)</sup> Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,3 M\$ pour l'exercice 2016, en baisse de 0,5 M\$ par rapport à celle de 2015. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR associée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 9,1 M\$ pour l'exercice 2016, en baisse de 2,3 M\$ par rapport à celle de 2015. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours de l'exercice.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

#### Contrôle ex post

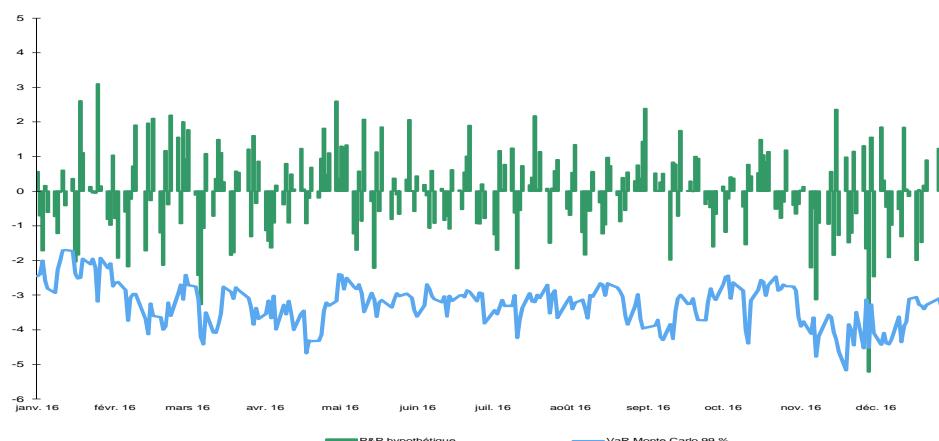
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2016. Au cours de l'exercice 2016, il y a eu un dépassement du P&P hypothétique dû à une forte volatilité des taux d'intérêt dans le dernier trimestre.

#### **VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

(en millions de dollars)



## Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'impact de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

## GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 29 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

**TABLEAU 29 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)<sup>(1)</sup>**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016		2015
	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(26) \$	(2)\$	2 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base <sup>(4)</sup>	(29)	12	(34)

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 205 M\$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 242 M\$ au 31 décembre 2015. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 177 M\$ avant impôts au 31 décembre 2016 et de 247 M\$ au 31 décembre 2015. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

<sup>(4)</sup> Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

**GESTION DU RISQUE DE CHANGE**

*Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.*

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

**GESTION DU RISQUE DE PRIX**

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

**Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières**

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

**Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers**

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

*Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.*

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Les exigences réglementaires liées au ratio NSFR devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Mouvement entend respecter le ratio NSFR à son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,1 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016 comparativement à un ratio de 124,4 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

### **Mesure et suivi du risque de liquidité**

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

### Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

## SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 4,2 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2016, comparativement à 4,3 % à la fin de 2015. Le total des dépôts présentés au bilan consolidé s'élevait à 46,9 G\$ au 31 décembre 2016, en baisse de 1,0 G\$ depuis le 31 décembre 2015. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

### Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2016, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses financements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

**TABLEAU 30 – PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT**

Au 31 décembre 2016

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	7 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	10 milliards de dollars <sup>(1)</sup>
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	10 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme (multidevises)	7 milliards d'euros

<sup>(1)</sup> Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Fédération.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

**TABLEAU 31 – DURÉES À L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU FINANCEMENT DE GROS**

Au 31 décembre

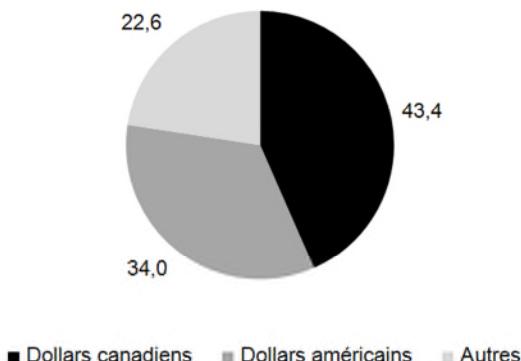
(en millions de dollars)	2016							2015	
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	1 396 \$	478 \$	31 \$	3 \$	1 908 \$	- \$	- \$	1 908 \$	2 162 \$
Papier commercial	2 800	3 042	-	-	5 842	-	-	5 842	7 069
Billets à moyen terme	-	369	-	3 669	4 038	3 995	2 905	10 938	10 188
Titrisation de créances hypothécaires	-	-	650	569	1 219	1 753	5 037	8 009	7 619
Obligations sécurisées	-	2 014	-	-	2 014	-	4 241	6 255	7 955
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	1 378	1 884
<b>Total</b>	<b>4 196 \$</b>	<b>5 903 \$</b>	<b>681 \$</b>	<b>4 241 \$</b>	<b>15 021 \$</b>	<b>5 748 \$</b>	<b>13 561 \$</b>	<b>34 330 \$</b>	<b>36 877 \$</b>
dont :									
Garantis	- \$	2 014 \$	650 \$	569 \$	3 233 \$	1 753 \$	10 656 \$	15 642 \$	17 458 \$
Non garantis	4 196	3 889	31	3 672	11 788	3 995	2 905	18 688	19 419

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a diminué de 2,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution du papier commercial et des obligations sécurisées, compensée en partie par la croissance des billets à moyen terme.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

### FINANCEMENT DE GROS PAR DEVISES

Au 31 décembre 2016  
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé en 2016 à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,9 G\$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à une émission par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises d'un montant total de 1,0 G d'euros sur le marché européen. Soulignons par ailleurs que le 17 janvier 2017, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 25,2 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 25,8 G\$ au 31 décembre 2015. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 1,9 G\$ au 31 décembre 2015. Soulignons par ailleurs que le 1<sup>er</sup> juin 2016, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations de premier rang de la série F pour un montant de 500 M\$. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, au cours de l'exercice financier 2016, des parts de capital pour un montant total de 596 M\$, nets des frais d'émission.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

### COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles contribuent au renforcement de la crédibilité et de la réputation du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels et des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur propre méthodologie, qui comprend plusieurs critères d'analyse comme la capitalisation et la qualité des actifs, mais également des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent principalement le Mouvement Desjardins sur une base cumulée puisque les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement. Les agences reconnaissent sa capitalisation, la stabilité de ses excédents d'exploitation, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs.

Au cours de 2016, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins ont été confirmées par les agences de notation, Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch, et sont demeurées inchangées.

Par ailleurs, à la suite de la fusion entre la Fédération et la Caisse centrale, les quatre agences de notation, Moody's, S&P, DBRS et Fitch, ont noté pour la première fois la Fédération et lui ont assigné des cotes identiques à celles qui étaient accordées à la Caisse centrale, l'attribution de ces cotes s'appuyant sur la solidité financière du Mouvement.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et aux six grandes banques canadiennes demeurent négatives. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles des six grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

TABLEAU 32 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses opérations et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. En décembre 2016, l'engagement à la facilité de financement de marge (FFM) au programme lié aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de véhicules d'actifs cadres (VAC) est venu à échéance. La Fédération n'a donc plus l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation. Des renseignements supplémentaires sur ces BTAA et les engagements de crédit de la Fédération sont présentés aux notes complémentaires 6 « Valeurs mobilières » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

## ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 33 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'EDTF aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

**TABLEAU 33 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	968 \$	241 \$	3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 212 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat <sup>(1)</sup>	818	317	1 094	577	1 263	2 564	7 410	15 566	1 396	31 005
Titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	358	321	601	153	344	2 088	4 311	2 656	3 100	13 932
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 649	64	-	-	-	-	-	-	-	7 713
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	18	36	103	105	61	541	1 311	1 311	-	3 486
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	46	71	158	171	251	1 183	4 061	3 622	6 157	15 720
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	5 273	1 484	786	1 013	1 146	5 303	11 203	2 609	4 599	33 416
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(192)	(192)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 965	11 965
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Primes à recevoir	168	60	12	2	-	-	-	-	1 719	1 961
Instruments financiers dérivés	74	698	157	413	415	637	1 288	24	-	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 895	4	3	-	-	-	-	-	639	2 541
Actifs de réassurance	39	78	72	60	56	190	454	1 072	561	2 582
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	806	806
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	769	769
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	471	471
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	724	724
Autres actifs	327	88	129	18	11	14	32	9	1 512	2 140
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 640 \$</b>	<b>3 466 \$</b>	<b>3 118 \$</b>	<b>2 512 \$</b>	<b>3 547 \$</b>	<b>12 520 \$</b>	<b>30 070 \$</b>	<b>26 869 \$</b>	<b>34 916 \$</b>	<b>134 658 \$</b>

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**TABLEAU 33 – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)**

Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	20 \$	27 \$	33 \$	40 \$	94 \$	337 \$	583 \$	1 \$	2 682 \$	3 817 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	5 065	5 916	704	3 080	1 263	5 794	11 380	935	2 643	36 780
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	214	226	378	233	248	832	1 508	4	2 662	6 305
Acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	418	62	315	92	-	1 012	2 208	4 089	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 870	-	-	-	-	-	-	-	-	9 870
Instruments financiers dérivés	57	90	120	144	145	634	1 305	45	-	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 399	4	-	-	-	-	-	-	2 256	4 659
Passifs des contrats d'assurance	406	717	873	783	792	1 917	4 292	15 581	2 132	27 493
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 957	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 478	1 478
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	247	247
Autres passifs	1 261	796	325	9	20	75	141	43	2 577	5 247
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	-	-	1 378
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 680</b>	<b>14 680</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>19 717 \$</b>	<b>7 842 \$</b>	<b>2 748 \$</b>	<b>4 381 \$</b>	<b>2 562 \$</b>	<b>10 601 \$</b>	<b>22 795 \$</b>	<b>20 698 \$</b>	<b>43 314 \$</b>	<b>134 658 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	3 591 \$	340 \$	388 \$	816 \$	595 \$	2 438 \$	6 165 \$	256 \$	73 366 \$	87 955 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Engagements en vertu de contrats de location	9	17	26	26	25	91	142	103	-	439
Lettres de crédit documentaire	-	1	3	-	1	-	-	-	-	5
Garanties et lettres de crédit de soutien	54	104	137	92	185	24	4	73	3	676
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	577	-	-	577

<sup>(1)</sup> Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».<sup>(2)</sup> Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».<sup>(3)</sup> Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.<sup>(4)</sup> Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.<sup>(5)</sup> Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

Le tableau 34 présente les engagements à l'égard de paiements minimaux futurs des passifs financiers inscrits au bilan consolidé du 31 décembre 2015 ainsi que les éléments hors bilan à l'exception du passif des contrats d'assurance qui est décrit à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance ». Les montants représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels et incluent donc le capital et les intérêts, le cas échéant.

**TABLEAU 34 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – SUR UNE BASE NON ACTUALISÉE**

Au 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts	6 742 \$	15 943 \$	26 074 \$	406 \$	49 165 \$
Acceptations	-	376	-	-	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10	413	2 890	2 173	5 486
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	9 283	-	-	9 283
Obligations subordonnées	-	108	355	2 019	2 482
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 512	2 201	-	-	4 713
Autres passifs financiers	275	2 201	227	17	2 720
Instruments financiers dérivés avec règlement net	-	1 133	2 115	614	3 862
Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(1)</sup>					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	-	12 671	992	-	13 663
Flux monétaires à payer provenant des actifs	-	15 010	11 438	-	26 448
<b>Éléments hors bilan</b>					
Engagements de crédit	8	69 437	8 634	732	78 811
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	1 818	-	-	-	1 818
Engagements en vertu de contrats de location	-	135	266	80	481
Lettres de crédit documentaire	-	-	7	-	7
Garanties et lettres de crédit de soutien	6	507	168	48	729
Swaps sur défaillance de crédit	-	14	623	-	637

<sup>(1)</sup> La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

*Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.*

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparies. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques (cybercriminalité) ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Bien que ce risque ne puisse être complètement éliminé, des mécanismes sont en place au sein du Mouvement Desjardins afin de le maintenir à un niveau acceptable.

### CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la reddition de comptes le concernant, conformément à l'appétit et à la tolérance à ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

À l'instar de la tendance mondiale, le risque technologique est considéré comme un risque opérationnel important par le Mouvement. Afin de mieux gérer ce risque, un cadre de gestion spécifique a été mis en place selon les meilleures pratiques de l'industrie et en cohérence avec le cadre de gestion du risque opérationnel.

### GOUVERNANCE

Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

## APPROCHES D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DU RISQUE OPÉRATIONNEL

### Identification et mesure des risques

La pratique d'évaluation des risques et des contrôles ainsi que des analyses ponctuelles des risques opérationnels sont déployées au sein du Mouvement. Elles permettent de déterminer les risques opérationnels les plus importants et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Cette évaluation des risques et des contrôles, qui est effectuée sur une base périodique, peut être liée à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et de nouveaux produits d'importance. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.

### Collecte de données sur les pertes opérationnelles

La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes.

Au cours de l'exercice 2016, les pertes opérationnelles sont demeurées à l'intérieur des balises d'appétit et de tolérance au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

### Indicateurs de risque opérationnel

Des indicateurs de risque opérationnel permettent de suivre l'évolution des risques importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

### Programmes de partage des risques

Le Mouvement s'est doté de programmes de partage des risques et de couvertures d'assurance excédentaires qui lui assurent une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché. Le Mouvement bénéficie d'une couverture pour le cyberrisque qui lui offre une protection contre les pertes financières liées à ce risque, dont l'importance dans l'industrie est croissante.

### Gestion de la continuité des affaires

Le programme de continuité des affaires vise à assurer le maintien, pour les membres et les clients, de la prestation des services liés aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités. Les stratégies permettant de minimiser l'incidence et d'assurer la remise en service des opérations couvrent l'ensemble du Mouvement. La coordination des incidents permet une prise en charge locale soutenue par une coordination à l'échelle du Mouvement.

### Gestion des risques technologiques

Depuis plusieurs années, le Mouvement tire parti des nouvelles technologies pour améliorer l'expérience membre et client, offrir plusieurs services mobiles à ses membres, diversifier ses canaux de distribution, accroître sa croissance pancanadienne et internationale et optimiser ses processus opérationnels. L'utilisation et la portée accrues des technologies au sein des activités du Mouvement augmentent certains risques tels que les cybermenaces, qui proviennent de sources de plus en plus nombreuses et sont de plus en plus complexes et sophistiquées, ainsi que les possibilités et les incidences de défaillances et d'instabilité des systèmes informatiques. Ces risques pourraient se matérialiser en entraînant notamment une perte financière, la perte de membres et de clients ou d'occasions d'affaires, la perturbation des activités, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels relatifs au Mouvement ou à ses membres et clients, des dommages à la réputation ainsi que des coûts de pénalités, de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges.

Afin de minimiser l'incidence de ces risques sur l'organisation, les membres et les clients, le Mouvement met en place des mesures préventives et atténuantes, et il continue constamment de les faire évoluer. Entre autres, le Mouvement gère ces risques au moyen de processus et de contrôles serrés en matière de sécurité de l'information, d'investissements croissants dans les technologies de cybér défense, de programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour ses employés, d'une surveillance constante de l'ensemble de ses actifs informatiques et de la prévention des intrusions par des systèmes de détection des menaces.

Compte tenu de l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité, le Mouvement compare ses approches avec les bonnes pratiques de l'industrie en plus de collaborer avec les institutions financières canadiennes d'importance et de participer à des comités de sécurité sur la scène internationale afin de se tenir informé des nouvelles tendances et pratiques en sécurité de l'information. Une vigie de sécurité est réalisée mensuellement par le Mouvement et des actions proactives en découlent.

### Gestion des risques liés à l'impartition

Le Mouvement a recours à des tiers dans le cadre de certaines de ses activités lui permettant de bénéficier, entre autres, d'une expertise de pointe et d'une économie d'échelle. Le défaut des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement en ce qui a trait à la gestion d'informations confidentielles, la fraude perpétrée par des tiers et l'interruption de services à la suite, entre autres, d'intrusions, d'attaques ou d'autres méfaits pourraient, notamment, perturber ses activités, occasionner des pertes de clients ou d'occasions d'affaires, l'appropriation illicite ou non autorisée de renseignements confidentiels ou personnels, des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement et des litiges. La gestion des activités imparties vise à s'assurer que les risques rattachés à ces activités sont adéquatement gérés et suivis.

## Gestion des risques liés à la criminalité financière

Le Mouvement n'est pas à l'abri d'incidents liés à la criminalité financière qui peuvent survenir dans le cadre de ses activités et lui causer des pertes financières importantes ou miner la confiance de la clientèle et du marché. De ce fait, un programme de gestion des risques liés à la criminalité financière propose des mécanismes pour en assurer une gouvernance efficace et permet l'identification des vulnérabilités et la mise en place de contrôles pour la prévention et la détection des activités associées à la criminalité financière.

# RISQUE D'ASSURANCE

*Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.*

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- risque de déchéances : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de police quant au maintien en vigueur de leur contrat;
- risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance dans des provisions ou des réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

## RISQUE STRATÉGIQUE

*Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.*

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit et tolérance au risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

## RISQUE DE RÉPUTATION

*Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.*

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une culture de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

## RISQUE LIÉ AUX RÉGIMES DE RETRAITE

*Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.*

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

## RISQUE ENVIRONNEMENTAL

*Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.*

*Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoutent notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie et une amplification du risque de réputation associé à la possibilité de prendre en garantie des actifs susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux et environnementaux portés sur la place publique.*

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en matière de développement durable par une offre de produits de placement responsable qui tiennent compte non seulement des risques environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance des entreprises dont des parts sont détenues par les membres. L'adoption d'une refonte de sa politique d'engagement envers le développement durable ainsi que de plans d'action pour la mettre en œuvre vise à permettre l'atteinte des cibles fixées dans le cadre, entre autres, de son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Des indicateurs clairs de performance en matière de responsabilité sociale divulgués avec transparence et rigueur permettent d'évaluer les résultats de ses engagements et actions. Les résultats obtenus au classement 2016 du CDP placent le Mouvement Desjardins au deuxième rang canadien avec deux autres institutions financières, ce qui démontre clairement que ces actions portent leurs fruits.

## RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

*Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.*

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une culture de conformité proactive en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

## 4.3 INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

**TABLEAU 35 – TITRES ADOSSÉS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales <sup>(1)</sup>	15 \$	15 \$	49 \$	50 \$
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires <sup>(2)</sup>	170	174	307	316

<sup>(1)</sup> Ces titres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

<sup>(2)</sup> Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan consolidé, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

**TABLEAU 36 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016			2015		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit <sup>(1)</sup>	644 \$	10 \$	- \$	706 \$	4 \$	- \$
Swaps sur rendement total <sup>(2)</sup>	66	-	-	69	1	-

<sup>(1)</sup> Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

<sup>(2)</sup> Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

**TABLEAU 37 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE**

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2016		2015	
	Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>	Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>	Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>
Structures de financement à levier <sup>(1)</sup>	179 \$		203 \$	
Prêts à risque de la catégorie Alt-A <sup>(2)</sup>		23		35
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles <sup>(3)</sup>			2	2

<sup>(1)</sup> Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

<sup>(2)</sup> Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

<sup>(3)</sup> Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

# 5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## 5.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

La Fédération se conforme à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et portant sur les obligations d'information continue, la surveillance des auditeurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités d'audit.

Ainsi, la Fédération a réalisé, au cours de l'exercice 2016, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2016, la conception et l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2016, la direction de la Fédération a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne COSO 2013 pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2016, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante.

## MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2016 de la Fédération.

## 5.2 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

## 5.3 MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

### ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

#### Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

## Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

## Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

## Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

## Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés.

## **DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS**

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

## **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS**

À la date de clôture, la Fédération détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

### Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement génératrice de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, la Fédération passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, la Fédération établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

La méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par la Fédération prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit relatives aux secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même qu'à la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers consolidés.

#### Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'évaluation des pertes de valeur sur les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt se base sur l'existence d'une indication objective de dépréciation ainsi que sur le jugement qui est porté sur le recouvrement des sommes investies. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

## Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée, ou dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

## **PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE**

### Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

### Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

## **PROVISIONS**

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

## **PASSIFS ÉVENTUELS**

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

## IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 26 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

## RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation du versement des ristournes. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont principalement attribuées au secteur Particuliers et Entreprises.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

La Fédération participe à des régimes de retraite de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du nombre d'assurés actifs de la Fédération en pourcentage du nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

## 5.4 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur le 31 décembre 2016, sont présentées ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

### IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

L'IASB a publié en avril 2016 des modifications à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications supplémentaires sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

La Fédération devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

### Gouvernance et gestion du projet

L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Fédération, qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Ce plan est sous-divisé en trois principaux volets, correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers :

- classement et évaluation;
- dépréciation;
- comptabilité de couverture.

Une équipe multidisciplinaire comprenant des intervenants de différents secteurs tels que la gestion des risques, y compris la modélisation, la normalisation comptable ainsi que les technologies de l'information est affectée au projet et met l'accent sur les éléments suivants pour chacun des volets mentionnés plus haut : les changements à la divulgation et à la comptabilisation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes et aux processus, les communications et la formation.

Un suivi de l'avancement est effectué pour chacun des volets du plan de mise en œuvre et le projet progresse selon le calendrier prévu.

La Fédération continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 et de l'avancement des travaux pour chacun des volets mentionnés ci-dessus :

### Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions, soit sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, la Fédération peut faire le choix irrévocabile de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocabile soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur où la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La Fédération est présentement en voie de terminer l'analyse de ses modèles économiques et des tests des caractéristiques des flux de trésorerie de ses actifs financiers. La base d'évaluation de certains actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur, pourraient devoir être modifiées à la suite du parachèvement de l'analyse actuellement en cours.

## Dépréciation

### Comparaison générale du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 avec celui de la norme actuelle

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement génératrice de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement génératrice de pertes.

Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

### Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### Modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La définition d'actif financier déprécié sous l'IFRS 9 correspondra à la définition de défaillance interne utilisée pour la gestion du risque de crédit. Quant aux prêts, ils sont considérés comme des actifs financiers dépréciés en vertu de l'IAS 39 lorsqu'ils rencontrent les conditions de « prêts douteux », tels que définis à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptable » des états financiers consolidés. Conséquemment, la notion d'actif financier déprécié sera différente de celle utilisée actuellement sous l'IAS 39.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle général de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle général de dépréciation sera toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

### Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération doit fonder son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier conformément aux exigences de l'IFRS 9.

La Fédération procède actuellement à l'élaboration des critères pour déterminer les augmentations importantes du risque de crédit. Pour les prêts, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, les critères seront fondés sur les variations des probabilités de défaut en prenant en considération les informations passées, actuelles et prospectives de ces instruments entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de même que sur d'autres éléments qui sont synonymes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Le moment le plus tardif auquel un instrument financier sera réputé avoir subi une augmentation importante du risque de crédit correspondra au moment où les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La Fédération a actuellement établi des seuils préliminaires de variation des probabilités de défaut pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Ces seuils seront confirmés et validés au cours du prochain exercice.

### Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prendra en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Les provisions pour pertes de crédit attendues seront évaluées collectivement ou individuellement. La provision pour pertes de crédit attendues des instruments financiers qui seront inclus dans l'étape 1 et dans l'étape 2 du modèle général de dépréciation seront évalués collectivement. Pour les actifs financiers qui seront inclus à l'étape 3, la provision pour pertes de crédit attendue sera évaluée individuellement ou collectivement.

Les provisions pour pertes de crédit attendues qui sont évaluées collectivement se baseront principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD, tels que définis à la sous-section « Risque de crédit » de la section 4.2 « Gestion des risques ». Toutefois, des ajustements seront apportés à ces paramètres pour se conformer adéquatement à l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les principales différences entre les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires et ceux servant au calcul des provisions pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

	<b>Fonds propres réglementaires</b>	<b>IFRS 9</b>
<b>PD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet.</li> <li>Projetée sur les 12 mois à venir.</li> <li>La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie.</li> <li>Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>
<b>PCD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique.</li> <li>Soumises à certains plafonds réglementaires.</li> <li>Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects.</li> <li>Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes.</li> <li>La prudence excessive et les plafonds sont exclus</li> <li>Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement</li> <li>Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial</li> </ul>
<b>ECD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut.</li> <li>Le montant ne peut être inférieur au solde des montants prélevés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetée pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.</li> </ul>
<b>Actualisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.</li> </ul>

La Fédération a déterminé ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et a terminé la conception de la solution technologique à mettre en œuvre. Cette solution technologique, qui sera implémentée en 2017, permettra d'assurer le suivi de la catégorisation des actifs financiers inclus dans chacune des nouvelles étapes selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, de prendre en charge les incidences des variables économiques prévues et d'intégrer les paramètres de risque et certains processus de modélisation du risque de crédit. La Fédération finalisera en 2017 l'élaboration et la validation du modèle de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues, pour être en mesure d'effectuer une évaluation en parallèle au cours de l'année. De plus, la Fédération mettra à jour la documentation interne portant sur les méthodes comptables, les processus et les contrôles internes, modifiera ses processus opérationnels et de présentation de l'information financière et apportera des changements au processus de gouvernance existant relatif à la provision pour perte sur prêts selon IAS 39.

#### Documents publiés par les autorités réglementaires

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive du document *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*, qui énonce les recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En septembre 2016, l'AMF a publié un avis relatif à la mise en application de l'IFRS 9. Cet avis stipule que l'AMF adhère aux principes et orientations énoncés par le CBCB et s'attend à ce que les coopératives de services financiers, comme la Fédération, se conforment à ces recommandations. La Fédération prend en considération ces recommandations pour la mise en œuvre et pour l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

De même, le CBCB a publié des documents relatifs au traitement réglementaire des provisions comptables. Des renseignements supplémentaires sur ces documents sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

#### Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

La Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture. Cependant les nouvelles exigences d'informations à fournir à la suite de la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

#### IFRS 16, CONTRATS DE LOCATION

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## IFRS 4, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers* au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS attendue sur les contrats d'assurance.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options. La première option consiste à appliquer l'exemption temporaire en continuant d'utiliser l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, plutôt que l'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, si l'entité n'a pas préalablement appliqué l'IFRS 9 et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance. La deuxième option consiste à appliquer l'approche par superposition aux actifs financiers admissibles et désignés selon certains critères spécifiques en reclassant, entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, la différence entre le montant présenté dans le résultat net selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans le résultat net si l'entité avait appliqué l'IAS 39.

La Fédération évalue actuellement les incidences de l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements qui pourrait être appliquée. Si cette option est sélectionnée, elle devra être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 5.5 STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 38 - BILAN CONSOLIDÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>1 212 \$</b>	1 006 \$	1 232 \$	524 \$	840 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	<b>31 005</b>	28 715	24 846	23 536	21 986
Titres disponibles à la vente	<b>13 932</b>	14 400	11 616	11 323	11 024
	<b>44 937</b>	43 115	36 462	34 859	33 010
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>7 713</b>	8 046	10 143	8 043	4 903
<b>Prêts</b>					
Hypothécaires résidentiels	<b>3 486</b>	2 861	2 367	2 308	2 282
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	<b>15 720</b>	14 697	13 827	12 506	10 889
Aux entreprises et aux gouvernements	<b>33 416</b>	33 330	29 891	23 325	20 507
	<b>52 622</b>	50 888	46 085	38 139	33 678
Provision pour pertes sur prêts	(192)	(180)	(163)	(132)	(123)
	<b>52 430</b>	50 708	45 922	38 007	33 555
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>11 965</b>	9 781	8 695	7 252	6 066
<b>Autres actifs</b>					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>11</b>	376	858	985	841
Primes à recevoir	<b>1 961</b>	1 665	1 130	1 126	1 044
Instruments financiers dérivés	<b>3 706</b>	4 879	3 153	2 448	2 256
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	<b>2 541</b>	2 041	1 751	1 901	1 205
Actifs de réassurance	<b>2 582</b>	1 964	785	648	778
Immeubles de placement	<b>806</b>	669	551	457	496
Immobilisations corporelles	<b>769</b>	745	655	604	574
Goodwill	<b>471</b>	472	472	456	353
Immobilisations incorporelles	<b>690</b>	660	569	507	360
Actifs d'impôt différé	<b>724</b>	678	599	468	531
Autres	<b>2 140</b>	1 852	1 689	1 613	1 637
	<b>16 401</b>	16 001	12 212	11 213	10 075
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>134 658 \$</b>	128 657 \$	114 666 \$	99 898 \$	88 449 \$

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**TABLEAU 38 - BILAN CONSOLIDÉ (suite)**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>PASSIF</b>					
<b>Dépôts</b>					
Particuliers	<b>3 817 \$</b>	2 518 \$	2 055 \$	2 266 \$	2 222 \$
Entreprises et gouvernements	<b>36 780</b>	38 925	33 535	25 748	21 301
Institutions de dépôts	<b>6 305</b>	6 479	5 532	6 610	7 224
	<b>46 902</b>	47 922	41 122	34 624	30 747
<b>Autres passifs</b>					
Acceptations	<b>11</b>	376	858	985	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	<b>8 196</b>	5 464	6 304	7 754	4 977
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	<b>9 870</b>	9 283	13 021	8 738	7 637
Instruments financiers dérivés	<b>2 540</b>	2 478	2 194	2 180	1 999
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	<b>4 659</b>	4 713	3 713	3 752	2 504
Passifs des contrats d'assurance	<b>27 493</b>	26 734	19 435	17 070	17 777
Passif net des fonds distincts	<b>11 957</b>	9 776	8 706	7 260	6 075
Passifs au titre des régimes à prestations définies	<b>1 478</b>	1 548	1 576	1 024	1 326
Passifs d'impôt différé	<b>247</b>	218	201	195	138
Autres	<b>5 247</b>	4 674	3 245	3 269	2 922
	<b>71 698</b>	65 264	59 253	52 227	46 196
<b>Obligations subordonnées</b>					
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>119 978</b>	115 070	102 939	89 914	80 024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	<b>8 066</b>	7 505	7 050	5 641	4 889
Excédents non répartis	<b>4 781</b>	3 977	3 290	3 021	2 377
Cumul des autres éléments du résultat global	<b>393</b>	265	386	266	271
Réserves	<b>524</b>	507	440	543	426
<b>Capitaux propres - Part revenant au Groupe</b>	<b>13 764</b>	12 254	11 166	9 471	7 963
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>916</b>	1 333	561	513	462
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14 680</b>	13 587	11 727	9 984	8 425
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>134 658 \$</b>	128 657 \$	114 666 \$	99 898 \$	88 449 \$

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**TABLEAU 39 - ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Revenus d'intérêts</b>					
Prêts autres	1 838 \$	1 584 \$	1 424 \$	1 237 \$	1 142 \$
Valeurs mobilières	182	319	327	321	386
	<b>2 020</b>	1 903	1 751	1 558	1 528
<b>Frais d'intérêts</b>					
Dépôts autres	660	598	593	530	569
Obligations subordonnées et autres	85	128	135	157	165
	<b>745</b>	726	728	687	734
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 275</b>	1 177	1 023	871	794
<b>Primes nettes</b>	<b>7 263</b>	7 006	6 018	5 662	5 233
<b>Autres revenus</b>					
Cotisations	393	339	304	313	324
Ententes de services	699	760	684	671	627
Commissions sur prêts et cartes de crédit	652	617	600	550	517
Services de courtage et de fonds de placement	1 106	1 037	970	855	752
Honoraires de gestion et de services de garde	397	385	374	325	286
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	572	687	1 948	(686)	671
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	335	281	273	215	224
Revenus nets sur les autres placements	201	242	236	228	236
Revenus de change	70	74	70	58	57
Autres	140	250	323	341	271
	<b>4 565</b>	4 672	5 782	2 870	3 965
<b>Revenu total</b>	<b>13 103</b>	12 855	12 823	9 403	9 992
<b>Dotation à la provision pour pertes sur créances</b>	<b>248</b>	302	265	203	194
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance</b>	<b>5 446</b>	5 431	6 303	3 259	4 397
<b>Frais autres que d'intérêts</b>					
Rémunération et autres versements	492	471	428	377	338
Salaires et avantages sociaux	2 329	2 221	1 907	1 794	1 637
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	437	397	351	321	278
Ententes de services et impartition	306	327	251	228	228
Communications	265	254	233	228	209
Autres	2 242	2 107	1 992	1 736	1 561
	<b>6 071</b>	5 777	5 162	4 684	4 251
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 338</b>	1 345	1 093	1 257	1 150
Impôts sur les excédents	147	208	198	257	242
<b>Excédents avant ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 191</b>	1 137	895	1 000	908
Provision pour ristournes aux caisses membres	25	-	9	60	50
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux caisses membres	(7)	-	(2)	(15)	(13)
<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres</b>	<b>1 173 \$</b>	1 137 \$	888 \$	955 \$	871 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 088 \$	957 \$	825 \$	929 \$	793 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	85	180	63	26	78

<sup>(1)</sup> Les données comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.**TABLEAU 40 - PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES**

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2016	2015	2014	2013	2012
Rendement des capitaux propres	8,5 %	8,2 %	8,6 %	11,9 %	13,9 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts	0,18	0,17	0,16	0,17	0,19
Actif moyen	134 333 \$	130 051 \$	108 698 \$	94 611 \$	88 918 \$
Prêts et acceptations nets moyens	51 213	48 831	42 618	36 354	31 872
Dépôts moyens	48 376	44 985	37 953	32 862	30 211